RAPPORT ANNUEL 2008-2009

MONTRER LA VOIE GRÂCE À UNE RÉGLEMENTATION EFFICACE, ÉQUITABLE ET SATISFAISANTE

OCNEHE

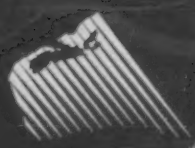

OFFICE CANADA-NOUVELLE-ÉCOSSE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS (OCNEHE)

Table des matières

Rapport de la présidente du Conseil et du président-directeur général 3

1.0 Responsabilités fondamentales de nature réglementaire 7
- 1.1 Orientation stratégique 7

2.0 Santé, sécurité et environnement 9
- 2.1 Santé et sécurité 11
  - 2.1.1 Modifications aux lois de mise en œuvre relativement à la santé et à la sécurité au travail 11
  - 2.1.2 Statistiques sur les blessures 11
  - 2.1.3 Projet d'exploitation des ressources énergétiques au large de l'île de Sable (PERES) 12
  - 2.1.4 Projet de mise en valeur du gisement de gaz extracôtier Deep Panuke 13
  - 2.1.5 Forum international des organismes de réglementation 13
  - 2.1.6 Sécurité en zone extracôtière 14
- 2.2 Environnement 14
  - 2.2.1 Évaluation environnementale 16
  - 2.2.2 Projet d'exploitation des ressources énergétiques au large de l'île de Sable 16
  - 2.2.3 Projet de mise en valeur du gisement de gaz extracôtier Deep Panuke 17
  - 2.2.4 Évaluations environnementales régionales 17
  - 2.2.5 Comité consultatif des pêches 17
  - 2.2.6 International Offshore Petroleum Environmental Regulators' Group 18
  - 2.2.7 Gestion intégrée de l'est du plateau néo-écossais 18
  - 2.2.8 Fonds pour l'étude de l'environnement 18
  - 2.2.9 Déversements et rejets 19
  - 2.2.10 Fonds pour dommages à l'environnement 19

3.0 Resources & Rights 21
- 3.1 Ressources et droits 21
  - 3.1.1 Production du Projet d'exploitation des ressources énergétiques au large de l'île de Sable 21
  - 3.1.2 Contrôle des projets 23
  - 3.1.3 Activités d'exploration 23
  - 3.1.4 Programmes géophysiques et géotechniques 23
  - 3.1.5 Évaluation des ressources 23
- 3.2 Gestion des droits 24
  - 3.2.1 Intérêts 24
  - 3.2.2 Appels d'offres 25
  - 3.2.3 Permis d'exploration 25
  - 3.2.4 Permis de découverte importante 27
  - 3.2.5 Permis de production 28
- 3.3 Centre de recherches géoscientifiques 28
- 3.4 Centre de gestion des données 29
- 3.5 Autres initiatives géoscientifiques 29

4.0 Retombées économiques industrielles 31
- 4.1 Comité d'examen des retombées économiques 31
- 4.2 Projet d'exploitation des ressources énergétiques au large de l'île de Sable 31
- 4.3 Projet de mise en valeur du gisement de gaz extracôtier Deep Panuke 32

5.0 Administration 32

6.0 Modernisation de la réglementation 35

7.0 États financiers 39

8.0 Membres 51

Diana Dalton, présidente du Conseil et Stuart Pinks, chef de la direction.

Rapport de la présidente du Conseil et du chef de la direction

C'est avec plaisir que nous présentons ce rapport des activités de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNEHE) pour l'exercice 2008-2009, au cours duquel les objectifs en matière de sécurité et de performance environnementale ont été atteints pour la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse.

Tout d'abord, nous avons réaffirmé notre engagement à l'égard de trois objectifs stratégiques, à savoir l'optimisation de la gestion des ressources, la modernisation de la réglementation et l'excellence organisationnelle. Des progrès remarquables ont été réalisés dans chacun de ces secteurs. De nouveaux permis de prospection pour la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse ont été délivrés en 2008-2009 – une première en plus de quatre ans. Les permis de prospection présentent des changements considérables au régime de permis annoncé par l'OCNEHE en 2007. Par ailleurs, nos efforts soutenus en matière d'interprétation et de partage des données géologiques et géophysiques extracôtières se sont traduits par l'excellente qualité de l'information technique présentée en appui à l'appel d'offres NS08-2. Le rôle que nous avons joué dans le cadre de conférences telles que la *Central Atlantic Conjugate Margins Conference* tenue à Halifax en août 2008 en est également une manifestation.

La vision que nous partageons avec les gouvernements et les autres organismes de réglementation en ce qui a trait au renouvellement et à la modernisation de la réglementation pour le secteur du pétrole et du gaz dans les régions frontières et extracôtières du Canada est demeurée une priorité pour l'OCNEHE en 2008-2009. Au moyen de l'Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones pionnières et extracôtières, nous continuons de soutenir le travail des gouvernements au chapitre de la mise à jour de la réglementation en matière de pétrole. Cette approche coopérative reconnaît l'importance de l'amélioration continue du régime réglementaire et marque une réorientation vers une réglementation axée sur l'atteinte d'objectifs.

D'un point de vue organisationnel, l'Office reconnaît que ses ressources humaines constituent son atout le plus important. Au cours de l'exercice 2008-2009, nous avons continué d'optimiser notre système de gestion du rendement. Nous continuons également d'investir dans la formation et l'éducation, que nous considérons comme un élément important de la planification de la relève et comme une nécessité pour se tenir au fait des nouvelles tendances dans le secteur du pétrole et du gaz.

L'Office s'appuie sur les forces de ses nombreux partenaires pour remplir son mandat de réglementation et pour atteindre ses objectifs stratégiques. En 2008-2009, nous avons signé un protocole d'entente avec l'Office national de l'énergie afin d'améliorer l'efficacité de la surveillance réglementaire des pipelines. Ce protocole d'entente

« La vision que nous partageons avec les gouvernements et les autres organismes de réglementation en ce qui a trait au renouvellement et à la modernisation de la réglementation pour le secteur du pétrole et du gaz dans les régions pionnières et extracôtières du Canada est demeurée une priorité pour l'OCNEHE en 2008-2009. »

n'est qu'un exemple parmi tant d'autres du haut niveau de collaboration entre les organismes de réglementation de l'énergie et les gouvernements du Canada.

Au-delà de nos frontières, nous sommes un membre actif du Forum international des organismes de réglementation sur la santé et la sécurité, et un membre du nouveau *International Offshore Petroleum Environmental Regulators' Forum*. De plus, notre personnel intervient auprès d'une foule de groupes, notamment le Comité consultatif des pêches de l'OCNEHE, l'initiative de Gestion intégrée de l'est du plateau néo-écossais (GIEPNE), la *Canadian Society of Petroleum Geologists* (CSPG) et *l'American Association of Petroleum Geologists* (AAPG).

L'Office prévoit une année 2009-2010 fort occupée sur le plan de ses responsabilités de nature réglementaire. ExxonMobil et ses partenaires travaillent à la planification d'un programme de forage et d'un important programme de maintenance associé au Projet d'exploration des ressources énergétiques au large de l'île de Sable (PEREIS), qui en est actuellement à sa dixième année de production. Le développement du projet de mise en valeur du gisement de gaz extracôtier Deep Panuke de la société EnCana se poursuit, comme en témoignent le projet d'installation des pipelines et les programmes de forage dont la mise en œuvre est prévue pour la prochaine année.

En 2009-2010, l'Office compte lancer au moins un appel d'offres, en plus d'accepter la désignation des terres industrielles. Par conséquent, nos équipes techniques continueront d'analyser les données sur les puits, les séismes et l'environnement afin de répertorier les parcelles de terre qui feront l'objet de futurs appels d'offres. L'Office prévoit également continuer d'offrir son expertise technique dans le cadre d'initiatives gouvernementales, notamment l'Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones pionnières et extracôtières (IRRZPE) et le plan de renouvellement de la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse.

En terminant, nous aimerions souligner l'importante contribution de trois membres qui ont quitté l'Office en 2008-2009, soit M. William D. Hogg, comptable agréé, M^me^ Sara Jane Snook, ingénieure et M. Brian Giroux. Ces personnes ont consacré du temps et de l'énergie afin de veiller à ce que la réglementation des activités et des pratiques sécuritaires relatives aux hydrocarbures soit efficace, équitable et satisfaisante, et ce, dans l'intérêt du public.

L'Office ainsi que son personnel remercient sincèrement chacune de ces personnes pour leur engagement à l'égard de la fonction publique.

Cordialement,

Diana Dalton
Présidente du Conseil

Stuart Pinks
Chef de la direction

HUSKY OIL LTD.

Les membres du personnel des groupes Ressources et droits et Santé, sécurité et environnement de l'OCNEHE : Kimberley Nauss, Robert Normore, Christine Bonnell-Eisnor, Gerald Sheehan et Elizabeth MacDonald.

Jason Butts et Troy MacDonald gèrent les systèmes d'information de l'OCNEHE.

1.0 Responsabilités fondamentales de nature réglementaires

Les responsabilités fondamentales de l'Office en matière de réglementation sont liées au cycle de vie complet des activités extracôtières, de l'évaluation des ressources à l'abandon de projets, en passant par l'exploration, le développement et la production. Ces responsabilités fondamentales de nature réglementaire sont alignées sur le mandat de l'Office décrit ci-dessous.

Mandat de l'Office

L'Office est un organisme mixte indépendant créé par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse. Il est chargé de la réglementation des activités pétrolières menées au large de la Nouvelle-Écosse, notamment :

- la santé et la sécurité des travailleurs extracôtiers;
- la protection de l'environnement pendant les activités pétrolières en zone extracôtière;
- la gestion et la conservation des ressources pétrolières extracôtières;
- la conformité aux dispositions des lois de mise en œuvre de l'Accord sur l'emploi au Canada et en Nouvelle-Écosse et sur les retombées économiques;
- la délivrance de permis pour l'exploration et le développement;
- l'évaluation des ressources, la collecte de données sur les ressources, la conservation et la distribution des ressources.

Le mandat de l'Office et ses responsabilités fondamentales de nature réglementaire sont régis par un cadre réglementaire – lois, règlements, lignes directrices, rapports décisionnels, protocoles d'entente et autres documents d'application de la réglementation.

1.1 Orientation stratégique

En plus de s'acquitter de son mandat de base en matière de réglementation et d'appuyer les initiatives gouvernementales, l'Office s'est concentrée sur les trois priorités stratégiques suivantes en 2008-2009 :

i. L'optimisation de la gestion des ressources;
ii. La modernisation de la réglementation;
iii. L'excellence organisationnelle.

Des progrès ont été enregistrés dans chacun de ces secteurs, notamment en ce qui a trait aux activités suivantes :

- Réussite des processus d'appel d'offres;
- Interprétation et partage continus des données géologiques et géophysiques;
- Maintien de la collaboration avec les gouvernements et les autres organismes de réglementation pour la modernisation des règlements et des lignes directrices qui régissent les activités pétrolières extracôtières;
- Développement et maintenance du système de gestion du rendement de l'Office.

Pour le prochain exercice, l'Office compte poursuivre sur sa lancée, tabler sur ses réussites de 2008-2009 et continuer de se concentrer sur ces trois priorités stratégiques.

2.0 Santé, sécurité et environnement

Introduction La santé et la sécurité des travailleurs extracôtiers et la protection de l'environnement sont des éléments que l'OCNEHE considère comme prioritaires lorsqu'elle examine les demandes d'autorisation de travail extracôtier présentées par les exploitants. Dans le cadre de sa demande d'autorisation de mener des activités liées au pétrole dans la zone extracôtière, l'exploitant doit démontrer qu'il prévoit mettre en place de solides systèmes de sécurité et de gestion de l'environnement. Il doit également établir qu'il a bien cerné les risques pour la santé, la sécurité et l'environnement liés aux travaux proposés, qu'il a évalué les risques connexes et qu'il peut les atténuer et les gérer de manière appropriée.

Les activités autorisées par l'OCNEHE sont assujetties à un programme de surveillance qui évalue la conformité des exploitants aux exigences relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement. L'exploitant doit présenter à l'OCNEHE divers rapports contenant de l'information sur l'état d'avancement de ses programmes de travail et démontrant qu'il respecte certaines exigences réglementaires. Les activités de forage et de production font l'objet de rapports d'étape quotidiens, alors que les autres activités font l'objet de rapports hebdomadaires. Ces rapports sont examinés par le personnel de l'Office, qui veille à la conformité en matière de santé, de sécurité et d'environnement. En outre, l'Office examine régulièrement le procès-verbal des réunions du comité mixte sur la santé et la sécurité au travail tenues dans la zone extracôtière afin de s'assurer que les exploitants prennent les mesures appropriées en ce qui a trait aux questions de santé et de sécurité soulevées dans le cadre de cette tribune.

Les exploitants sont tenus de signaler tout accident et incident dangereux survenant à leur lieu de travail extracôtier en fonction de critères précis. Dans chaque cas, l'Office s'assure que l'exploitant prend les mesures appropriées pour déterminer la cause de l'accident ou de l'incident et pour éviter que celui-ci ne se reproduise. L'Office examine cette information, de même que l'information provenant d'autres sources indépendantes, afin de déterminer les tendances possibles et d'identifier les secteurs où des améliorations pourraient être apportées.

Le personnel de l'OCNEHE effectue régulièrement des vérifications et des inspections concernant le respect des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement aux sites extracôtiers. Il procède également à l'inspection des bâtiments et des installations avant d'autoriser le début des activités extracôtières. Au cours de la dernière année, l'Office a effectué onze visites de bâtiments et d'installations dans le cadre de ces vérifications et inspections.

L'OCNEHE a une politique établie de conformité et d'application en cas de non-conformité réglementaire. L'Office s'attend à ce que les exploitants se conforment à cette politique sur une base volontaire; dans le cas contraire, elle peut prendre d'autres mesures comme l'émission d'ordonnances, de directives ou d'avis, la suspension ou la révocation des autorisations ou des poursuites judiciaires.

La figure 1 présente un sommaire des demandes d'autorisation de travail qui ont été soumises et approuvées entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009.

FIGURE 1 : Sommaire des activités

ACTIVITÉ APPROUVÉE	NOMBRE DE DEMANDES APPROUVÉES		
	2006-2007	2007-2008	**2008-2009**
FORAGE			
Programme de forage autorisé	1	-	-
Permission de forer un puits	-	-	-
ÉTUDES GÉOPHYSIQUES/GÉOTECHNIQUES/GÉOCHIMIQUES			
Exploration sismique	-	-	-
Évaluation du fonds marin/géologique	-	1	1
Projet Cohasset : dégagement du site après démantèlement	1	-	-
INSTALLATIONS			
Permission d'installer :			
• Modifications aux installations Thebaud (PEREIS)	1	-	-
• Transport et installation de la plate-forme de compression (PEREIS)	1	-	-
• Raccordement et mise en service de la plate-forme de compression (PEREIS)	1	-	-
• Degagement du passage du pipeline et étude à l'aide d'un véhicule téléguidé (Deep Panuke)			1
• Phase 1 – Étude du parcours du pipeline avant l'installation (Deep Panuke)			1
PLONGÉE			
Autorisation de programme de plongée	-	1	-
PRODUCTION			
Autorisation des operations de production (PEREIS) :			
• Renouvellement de l'autorisation	-	-	1
• Autorisation revisée pour ajouter la compression	1	-	-
Demande de modification d'un puits (PEREIS)	4	-	2
TOTAL	10	2	6

2.1 Santé et sécurité

2.1.1 Modifications aux lois de mise en œuvre relativement à la santé et à la sécurité au travail

Les gouvernements provincial et fédéral mettent la dernière main aux modifications proposées aux lois de mise en œuvre relativement à la santé et à la sécurité au travail en zone extracôtière. Les exigences de l'OCNEHE en la matière demeurent en vigueur tout au long de ce processus afin d'assurer la protection des travailleurs des plates-formes pétrolières extracôtières et d'encadrer les exploitants. Toutes les activités autorisées par l'Office sont soumises à ces exigences en matière de santé et de sécurité au travail.

2.1.2 Statistiques sur les blessures

Au cours de l'année civile 2008, 364 185 heures-personnes ont été travaillées sous l'autorité de l'Office dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse. Au cours de cette période, une blessure invalidante a été déclarée (voir la figure 2 pour plus de renseignements).

FIGURE 2 : Statistiques sur les blessures invalidantes pour le rapport annuel de 2008

ANNÉE	2004	2005	2006	2007	2008
NOMBRE DE BLESSURES INVALIDANTES*					
Installations	5	1	4	0	1
Bâtiments	3	1	1	0	0
Aviation	0	0	0	0	0
TOTAL	**8**	**2**	**5**	**0**	**1**
HEURES-PERSONNES					
Installations	839,526	601,669	740,755	274,080	230,880
Bâtiments	785,857	163,877	182,173	98,547	87,993
Aviation	66,907	45,635	54,620	29,424	27,312
TOTAL	**1,692,290**	**811,181**	**977,548**	**402,051**	**346,185**
FRÉQUENCE (par 200,000 heures-personnes)					
Installations	1.19	0.33	1.08	0	.87
Bâtiments	0.76	1.22	1.10	0	0
Aviation	0	0	0	0	0
TOTAL	**0.95**	**0.49**	**1.02**	**0**	**0.58**

* Le terme « blessure invalidante » désigne une blessure au travail ou une maladie professionnelle qui :
a) empêche l'employé de se présenter au travail ou de s'acquitter efficacement de toutes les tâches ou fonctions liées à son travail habituel le ou les jours suivant celui où il a subi la blessure ou contracté la maladie, qu'il s'agisse ou non de jours ouvrables pour lui;
b) entraîne la perte totale ou partielle d'un membre de l'employé, ou la perte complète de son utilité; ou
c) entraîne l'incapacité permanente d'une fonction corporelle.

Debra Wheeler, technologue en géologie au Geoscience Research Centre (GRC), examine une image sismique. Les membres du public ont accès gratuitement au GRC et à son personnel.

2.1.3

Projet d'exploitation des ressources énergétiques au large de l'Île de Sable (PEREIS)

En novembre 2008, l'Office a renouvelé l'autorisation d'exécuter des travaux de production d'ExxonMobil pour le projet PEREIS, qui restera en vigueur jusqu'en novembre 2010. La délivrance de ce renouvellement comprenait un examen et une mise à jour des plans de sécurité et des plans environnementaux, de même que des programmes de formation et d'acquisition de compétences.

L'office continue de surveiller la réglementation des programmes de gestion de l'intégrité d'ExxonMobil. En réponse à une demande conjointe formulée par l'OCNEHE et l'Office national de l'énergie (le pipeline du projet PEREIS est réglementé conjointement), ExxonMobil a soumis une version révisée de son manuel d'intégrité des pipelines aux fins d'examen et d'approbation par les deux offices et par l'autorité chargée de la certification. Conformément aux exigences contenues dans ce manuel, ExxonMobil a entrepris des activités de ramonage et d'inspection interne des pipelines au cours de l'exercice 2008-2009. Par exemple, le ramonage du pipeline de 3,6 mètres (12 pieds) reliant les installations North Triumph et Thebaud a été complété à l'automne, et le processus d'inspection du ramonage du pipeline de 8 mètres (26 pieds) reliant l'installation Thebaud et la raffinerie de gaz de Goldboro a été amorcé en mars 2009.

Avec l'aide du ministère du Travail et du Développement de la main-d'œuvre de la Nouvelle-Écosse, l'OCNEHE a mené en 2008 une inspection des installations extracôtières de la plateforme Venture axée principalement sur la santé et la sécurité. Par ailleurs, une vérification intégrée de la sécurité et de la maintenance des grues sur socle extracôtières a été effectuée afin d'en vérifier la sécurité et l'intégrité. En 2008, ExxonMobil a établi de nouveaux indicateurs de rendement clé afin de mesurer l'intégrité opérationnelle des installations extracôtières du projet PEREIS. Les indicateurs traditionnels utilisés dans l'ensemble de l'industrie étaient davantage axés sur le rendement en matière de santé et de sécurité au travail (ou de sécurité personnelle). La nécessité d'élargir les indicateurs afin d'inclure les mesures d'intégrité opérationnelle est bien documentée compte tenu du fait que la perte d'intégrité opérationnelle pourrait être la cause d'importants accidents. Grâce à ses nouveaux indicateurs de rendement clés, ExxonMobil peut désormais présenter à l'OCNEHE des données mesurant tant le rendement en matière de santé et sécurité au travail que l'intégrité opérationnelle.

Les installations de la phase 1 du projet PEREIS ont maintenant dix ans et en sont à un point de leur cycle de vie où de plus en plus de travaux de maintenance sont requis. En août 2008, le projet PEREIS a dû être interrompu pendant presque sept jours afin que ces travaux puissent être effectués. Vers la fin de l'été 2009, on fermera les installations de PEREIS afin de mettre en œuvre un important programme de maintenance comprenant des inspections de la pression interne des bâtiments et d'autres travaux obligatoires. Ces travaux de maintenance permettront d'assurer la conformité avec la réglementation, de même que la sécurité et la fiabilité à long terme des installations.

L'OCNEHE surveille activement les résultats des études d'ExxonMobil en ce qui a trait aux besoins en maintenance à long terme et à la logistique. Les efforts de l'Office à ce chapitre consistent à s'assurer qu'ExxonMobil planifie ses programmes de maintenance de manière à ce que les installations extracôtières soient maintenues en bon état et puissent être exploitées de façon

sécuritaire sans polluer l'environnement pendant toute la durée prévue du projet. Consécutivement à ces études, ExxonMobil s'est engagée à ajouter des logements au complexe Thebaud durant l'été de 2009 afin d'augmenter à 50 le nombre maximum de personnes autorisées à bord, et ce, de façon permanente. Le maximum actuel de 40 personnes à bord présentait une contrainte sur le plan logistique pour la maintenance à long terme.

2.1.4

Projet de mise en valeur du gisement de gaz extracôtier Deep Panuke

En 2008-2009, EnCana a continué de développer le projet Deep Panuke au moyen de trois activités extracôtières distinctes. On a fait appel au MS Investigator pour effectuer des relevés aux emplacements de puits proposés conformément à une autorisation de programme géotechnique approuvée. Le MS Skandi Bergen a pris des relevés de l'état des actuels ponts suspendus, en plus de mener des activités de dégagement du passage sur le parcours proposé du pipeline. En date du 31 mars 2009, le MS Manta III procédait à l'étude du parcours du pipeline avant l'installation, de Goldboro au site du Centre extracôtier de production de Deep Panuke. Cette activité était réalisée conformément à la première partie d'une approbation pour l'installation du pipeline autorisée par l'Office en mars 2009.

La construction du Centre extracôtier de production a été amorcée, et les travaux préparatoires à l'installation du pipeline sont également en cours. Le programme d'installation du pipeline devrait être lancé en juillet 2009. L'installation du Centre extracôtier de production est prévue pour l'été 2010, et la production devrait commencer vers le quatrième semestre de 2010.

EnCana a soumis une étude des plans de sortie, d'évacuation et de sauvetage conformément à la condition 19 du rapport décisionnel de l'Office concernant le plan de développement de Deep Panuke. Le personnel de l'Office examine actuellement cette étude. D'autres études de sécurité critiques, dont une version révisée de l'analyse de la sûreté du concept, sont en préparation afin de démontrer que les niveaux de sécurité cibles convenus seront atteints et que les risques de blessures pour le personnel ont été réduits dans la mesure du possible. Ces études et analyses seront examinées par le personnel de l'Office dans le cadre de l'évaluation du projet en cours.

2.1.5

Forum international des organismes de réglementation

En octobre 2008, la *National Offshore Petroleum Safety Authority* d'Australie présentait à Sydney l'assemblée annuelle du Forum international des organismes de réglementation.

Ce forum permet aux organismes de réglementation de huit pays qui réalisent des activités d'exploitation pétrolière et gazière extracôtières (États-Unis, Royaume-Uni, Norvège, Pays-Bas, Canada, Brésil, Australie et Nouvelle-Zélande) d'échanger de l'information sur les sujets suivants :

- Tendances en matière de santé et de sécurité des travailleurs extracôtiers;
- Performance de l'industrie en matière de santé et de sécurité;
- Leçons tirées des incidents;
- Meilleures pratiques de l'industrie;
- Pratiques de réglementation;
- Efficacité des activités de réglementation.

L'assemblée annuelle du Forum international des organismes de réglementation portait sur des questions telles que la gestion de l'intégrité des avoirs, les défis organisationnels des exploitants, les leçons à tirer des accidents et des incidents, l'établissement de zones de sécurité, les méthodes d'enquête et d'application et les préoccupations

L'un des volets importants du mandat de l'Office est la collecte, le stockage, l'interprétation et la distribution de l'information géoscientifique extracôtière, notamment les carottes de forage, les rapports de forage et les données sismiques.

sur le plan de la sécurité liées au captage et au stockage du carbone.

Plusieurs groupes de travail du Forum continuent de concentrer leurs efforts sur les pratiques sécuritaires en matière de levage extracôtier et sur la mesure du rendement. Le Canada a convenu d'envisager la possibilité de tenir une troisième conférence internationale des organismes de réglementation sur la sécurité extracôtière en 2010. Cette conférence, qui se tiendra probablement à Vancouver, fera suite aux précédentes conférences présentées à Londres en 2005 et à Miami en 2007. Réunissant d'éminents spécialistes des gouvernements, des organismes de réglementation et de l'industrie provenant des quatre coins de la planète, ces conférences ont pour but de partager les meilleures pratiques au chapitre de l'exploration et de la production sécuritaires.

Pour plus d'information sur les activités du Forum international des organismes de réglementation, visitez le www.irfoffshoresafety.com.

2.1.6

Sécurité en zone extracôtière

L'OCNEHE continue de promouvoir des mesures visant à protéger la sécurité des installations qui réalisent des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse, conformément au Programme national de fiabilité des infrastructures essentielles du gouvernement du Canada. Des représentants de l'Office assistent à des rencontres classifiées semestrielles organisées à Ottawa par la Division de la protection des infrastructures énergétiques (DIPÉ) du ministère des Ressources naturelles du Canada, en collaboration avec le Service canadien du renseignement de sécurité. Réunissant des intervenants du secteur énergétique disposant du niveau approprié d'autorisation de sécurité, ces rencontres font partie des activités de la DIPÉ qui ont pour but de faciliter l'échange de renseignements classifiés entre les secteurs public et privé.

Par ailleurs, l'Office a engagé des discussions avec le ministère des Transport du Canada, qui assume certaines responsabilités en matière de sécurité en vertu de la *Loi sur la sûreté du transport maritime*, afin d'aligner les pratiques réglementaires visant à assurer la sécurité des bâtiments et des installations maritimes nécessaires aux activités pétrolières et gazières en zone extracôtière.

2.2 Environnement

Le mandat de l'Office comprend notamment la protection de l'environnement extracôtier à toutes les étapes du processus d'exploitation pétrolière, notamment l'exploration, le développement, la production et l'abandon de projets.

L'Office est une autorité fédérale aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et respecte, à ce titre, les exigences en matière d'évaluation environnementale prévues par cette loi.

Toutes les évaluations environnementales doivent respecter la *Loi sur les espèces en péril* afin de protéger les espèces visées qui pourraient être touchées par les activités extracôtières. De plus, les protocoles d'entente sont maintenus avec le ministère des Pêches et des Océans du Canada et le ministère de l'Environnement du Canada afin d'assurer la coordination efficace des dossiers liés à l'environnement et aux pêches.

2.2.1

Évaluation environnementale

Depuis juillet 2003, toutes les activités pétrolières et gazières extracôtières font l'objet d'évaluations environnementales en vertu de la LCEE, notamment les projets d'exploration et de développement. Sept évaluations environnementales ont été menées depuis 2005, dont deux visaient à valider les résultats de rapports déjà approuvés.

Bien qu'aucune nouvelle évaluation environnementale n'ait été amorcée au cours de la dernière année, le processus d'examen s'est toutefois poursuivi dans le cas de deux projets entrepris en 2006-2007 par la Canadian Superior Energy Inc. Ces deux évaluations environnementales traitent d'activité sismique et de forage exploratoire potentiels, dans les permis d'exploration 2415, 2416 et 2409 (sismique) de même que 2415 et 2416 (forage exploratoire). On prévoit terminer ces deux évaluations environnementales en 2009. Il y a maintenant cinq ans que le Rapport d'étude approfondie (RÉA) de BEPCo sur le forage exploratoire a été approuvé par le ministère de l'Environnement. Une validation de l'évaluation environnementale soumise par BEPCo durant le processus du RÉA a été entreprise au cours de l'exercice 2008-2009 et se poursuivra en 2009.

La prise en compte des commentaires du public est un important élément du processus d'examen de l'évaluation environnementale. Le degré de participation publique varie selon chaque projet. Un registre public affiché sur Internet retrace toutes les évaluations environnementales visées par la LCEE. Toutes les évaluations environnementales menées par l'Office conformément à la LCEE sont affichées sur ce site. L'Office affiche également sur son registre public, accessible sur son site Web, les descriptions de projet, les évaluations environnementales et la correspondance afférente. Les membres du public peuvent, à partir de ce site Web, faire le suivi d'une activité projetée, de la description du projet jusqu'à l'évaluation environnementale en passant par les activités de suivi connexes. Il leur est également possible de soumettre leurs commentaires à l'Office tout au long du processus d'évaluation environnementale.

2.2.2

Projet d'exploitation des ressources énergétiques au large de l'île de Sable (PEREIS)

Le contrôle environnemental du projet PEREIS mené par ExxonMobil se compose de deux éléments : la surveillance de la conformité et une étude de suivi des effets sur l'environnement. La surveillance de la conformité, notamment le contrôle des niveaux de rejet, vise à garantir le respect de la réglementation, des lignes directrices, des conditions et de toutes les lois applicables. Les résultats de la surveillance de la conformité sont soumis à l'Office régulièrement aux fins d'examen.

Pour le projet PEREIS, ExxonMobil mène chaque année un programme d'étude de suivi des effets sur l'environnement, qui surveille les effets des activités pétrolières du projet sur des composants spécifiques de l'environnement avoisinant. Le programme de 2008 était axé sur les effets produits par le site sur l'habitat benthique et l'habitat du poisson, les mollusques et crustacés, les oiseaux de mer, la qualité de l'air et la santé du poisson, de même que sur les effets de l'eau produite sur l'environnement. Les résultats du programme d'étude de suivi des effets sur l'environnement sont soumis à l'OCNEHE pour examen au cours du premier trimestre de chaque année. En 2005, l'OCNEHE, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, le ministère des Pêches et des Océans du Canada et le ministère de l'Environnement du Canada ont conçu conjointement un cadre d'étude du suivi des effets sur l'environnement. Ce cadre vise à renforcer la collaboration et

la coordination entre le gouvernement, les organismes de réglementation et l'industrie lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'examen des programmes de suivi des effets sur l'environnement concernant le secteur pétrolier et gazier extracôtier de la Nouvelle-Écosse.

En 2008-2009, l'Office a mené une vérification environnementale et une inspection environnementale pour le projet PEREIS. La vérification visait à vérifier la conformité des éléments de l'*Environmental Management Operations and Integrity Management System* (OIMS) d'ExxonMobil en regard des règlements et des lignes directrices. Plus précisément, cette vérification portait sur :

- la pertinence et l'efficacité des programmes et des procédures liés à l'évacuation de l'eau (eau produite et eau de pont) à la mer;
- la pertinence et l'efficacité des programmes et des procédures liés au torchage des gaz produits;
- la pertinence de certaines mesures de confinement des déversements.

L'inspection environnementale de 2008-2009 a été effectuée conjointement avec Environnement Canada et visait à vérifier la conformité avec le Règlement fédéral sur les hydrocarbures.

2.2.3

Projet de mise en valeur du gisement de gaz extracôtier Deep Panuke

En 2008-2009, EnCana a soumis pour examen les documents suivants portant sur la surveillance environnementale des activités d'installation littorales et extracôtières des pipelines marins: le programme de surveillance de la sterne de Dougall, l'étude benthique de base, le plan de protection de l'environnement/l'étude de suivi des effets sur l'environnement relatif au dégagement du passage du pipeline et de l'étude à l'aide d'un véhicule téléguidé ainsi que le plan de protection de l'environnement/l'étude de suivi des effets sur l'environnement relatif à l'étude du parcours du pipeline avant l'installation de 2009. Chacune de ces études contribue à remplir les engagements de suivi pris par EnCana pendant l'évaluation environnementale par étude approfondie. Ces documents sont disponibles sur le registre public de l'OCNEHE.

2.2.4

Évaluations environnementales régionales

L'Office examine la possibilité d'effectuer des évaluations environnementales régionales. Ces évaluations offriraient la possibilité de cibler des projets précis et d'évaluer les effets cumulatifs de façon plus globale. En 2008, des experts-conseils ont été embauchés afin de préparer une analyse de l'écart visant à déterminer quelles données biophysiques supplémentaires devraient être recueillies pour pouvoir effectuer une évaluation environnementale régionale, et d'élaborer une proposition de cadre de consultation avec les intervenants.

2.2.5

Comité consultatif des pêches

Le Comité consultatif des pêches de l'Office réunit des représentants de divers groupes du secteur des pêches, du ministère des Pêches et des Océans du Canada, du ministère de l'Agriculture et des Pêches de la Nouvelle-Écosse, du ministère des Ressources naturelles du Canada, et du ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse. Les membres du Comité donnent des conseils et font des suggestions dont l'Office tient compte dans le cadre des processus d'appels d'offres, des évaluations environnementales, des demandes d'autorisation de travail et de l'élaboration des lignes directrices de l'Office. Les membres du Comité sont régulièrement informés des activités pétrolières. Des rencontres se déroulent

De gauche à droite : John Martin et Elizabeth Nickerson, techniciens au Centre de gestion des données. Le Centre permet aux internautes de partout dans le monde d'accéder gratuitement aux donnees géoscientifiques extracôtières au www.cnsopbdmc.ca

périodiquement afin d'informer les membres, et de leur permettre de discuter des projets à venir et de toute autre activité liée au pétrole. Ils sont également informés de toutes les évaluations environnementales et invités à faire part de leurs commentaires à l'Office, qui en tient compte dans le cadre de son processus d'examen..

2.2.6

International Offshore Petroleum Environmental Regulators' Group

L'OCNEHE est l'un des membres fondateurs de *l'International Offshore Petroleum Environmental Regulators Group* (IOPER) établi en 2008. Le Canada, l'Australie, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Norvège sont du nombre des pays participants. Ce forum a été mis sur pied afin de créer un réseau où les organismes de réglementation environnementale des hydrocarbures extracôtiers pourraient trouver du soutien mutuel et des conseils. Parmi l'information échangée par les organismes de réglementation grâce au IOPER, citons les tendances en matière de réglementation environnementale extracôtière, les données sur la performance environnementale de l'industrie pétrolière, les leçons tirées des incidents environnementaux, les meilleures pratiques environnementales de l'industrie, les initiatives en matière de réglementation environnementale et la mesure de l'efficacité des activités de réglementation.

2.2.7

Gestion intégrée de l'est du plateau néo-écossais

L'Office continue de participer à l'initiative de Gestion intégrée de l'est du plateau néo-écossais (GIEPNÉ). Cette initiative, qui relève du ministère des Pêches et des Océans du Canada, propose une approche collaborative et intégrée de planification et de gestion de l'utilisation et des intérêts globaux de l'océan sur l'est du plateau néo-écossais. En 2008-2009, l'OCNEHE a continué de collaborer avec le ministère des Pêches et des Océans du Canada aux initiatives suivantes de Gestion intégrée de l'est du plateau néo-écossais : le Conseil consultatif des parties intéressées, le groupe de travail fédéral-provincial sur la GIEPNÉ, le Comité régional de gestion de l'océan et le Comité de planification du Forum sur la GIEPNÉ. Le troisième forum de la GIEPNÉ a eu lieu cette année, et le personnel a participé activement à la planification et à l'organisation de ce forum.

2.2.8

Fonds de recherche pour l'étude de l'environnement

L'Office est membre du conseil de gestion du Fonds de recherche pour l'étude de l'environnement, qui se compose de représentants des gouvernements, des organismes de réglementation, de l'industrie et du public. Le Fonds est financé par l'industrie au moyen de prélèvements sur les propriétés d'exploration et de production situées sur les terres frontières. Le Fonds de recherche pour l'étude de l'environnement a pour but de financer des études sociales et environnementales sur les méthodes par lesquelles, et sur les conditions sous lesquelles, on devrait procéder à l'exploration, au développement et à la production des activités pétrolières sur les terres frontières et extracôtières du Canada. Il a été créé afin de faciliter le processus décisionnel en ce qui a trait à l'exploration et au développement pétroliers et gaziers sur les terres frontières et extracôtières du Canada. Formé de 12 membres,

le conseil de gestion établit les priorités, les budgets et les protocoles de développement. Cette année, les priorités de recherche comprenaient l'évaluation des effets des activités sismiques sur les invertébrés et les poissons, le contrôle des oiseaux marins et les effets émanant des dépôts pétroliers luisants, les études de l'environnement physique et la recherche sur les rejets de déchets liés à l'exploration et à la production.

2.2.9
Déversements et rejets

Tous les déversements et rejets doivent être signalés à l'Office, qui examine les effets environnementaux potentiels de chaque déversement et rejet accidentel ou effectue une enquête à ce sujet. De plus, l'Office étudie les déversements afin d'identifier toute tendance qui pourrait se dessiner. Les préoccupations environnementales portent notamment sur les répercussions potentielles des produits pétroliers sur les oiseaux marins, et sur les répercussions des déversements sur l'habitat marin.

Sept déversements et un rejet de gaz ont été signalés au cours de l'exercice financier 2008-2009. Le rejet de gaz consistait en 89 kg de frigorigène halocarboné. Le tableau ci-dessous dresse la liste des déversements.

Cette année, l'Office a revu son format de sommaire et de rapport pour l'information sur les déversements. L'information la plus récente sur les déversements est disponible sur le site Web de l'Office.

2.2.10
Fonds pour dommages à l'environnement

Le Fonds pour dommages à l'environnement (FDE) est administré par Environnement Canada. Les projets financés par l'intermédiaire du FDE contribuent à restaurer les milieux naturels et à préserver la faune conformément aux conditions imposées par les tribunaux. Les contributions au Fonds proviennent des montants adjugés, des amendes et pénalités imposées par les tribunaux et d'autres contributions. En 2007, ExxonMobil s'est vue imposer par le tribunal de verser la somme de 50 000 $ au FDE. Cette amende faisait suite aux accusations portées par l'OCNEHE – et aux poursuites subséquentes – liées au déversement dans la mer, en 2004, de 4 000 litres de carburant diesel depuis la plateforme de production Triumph. Cette amende de 50 000 $ a permis de financer les deux projets suivants :

- *Sable Island Preservation Trust* : Atténuation de l'intervention humaine sur la population de sternes de Dougall de l'île de Sable;
- *Clean Nova Scotia* : Coordination de la gestion des ressources et des déchets solides marins (projet pilote).

FIGURE 3 :
Déversements en 2008-2009

PRODUIT	Moins de 1 L	1-10 L	11-150L	Plus de 150 L
Condensat	1			
Huile de graissage	1			
Huile minérale		2		
Huile non classée	1	2		
TOTAL	3	4	0	0

3.0 Ressources et droits

3.1 Ressources

Le mandat de l'Office porte notamment sur la gestion des droits et des ressources pétroliers, ainsi que sur la collecte et la distribution de données. La concession de droits, ou la politique concernant les permis, est régie par la Partie II des lois de mise en œuvre, qui s'inspire de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Tous les ans, les gouvernements fédéral et provincial revoient l'administration du processus d'émission des permis.

3.1.1 Production du Projet d'exploitation des ressources énergétiques au large de l'île de Sable

Le Projet d'exploitation des ressources énergétiques au large de l'île de Sable produit du gaz naturel depuis la fin de 1999. Les champs de la phase I, c'est-à-dire Thebaud, Venture et North Triumph, ont assuré la production initiale, suivis des champs de la phase II, à savoir Alma et South Venture. La figure 1.0 illustre la production totale annuelle par champ.

Le graphique de la figure 2.0 illustre le débit gazeux quotidien moyen par champ pour chaque exercice financier. Les valeurs des débits annuels moyens sont indiquées dans le tableau 1.0. Au 31 mars 2009, la production totale était de 41,6 milliards de mètres cubes ou 1 468 milliards de pieds cubes. La figure 3.0 illustre la contribution de chaque champ à cette production totale.

FIGURE 1.0 : Production de gaz totale par champ pour chaque exercice financier

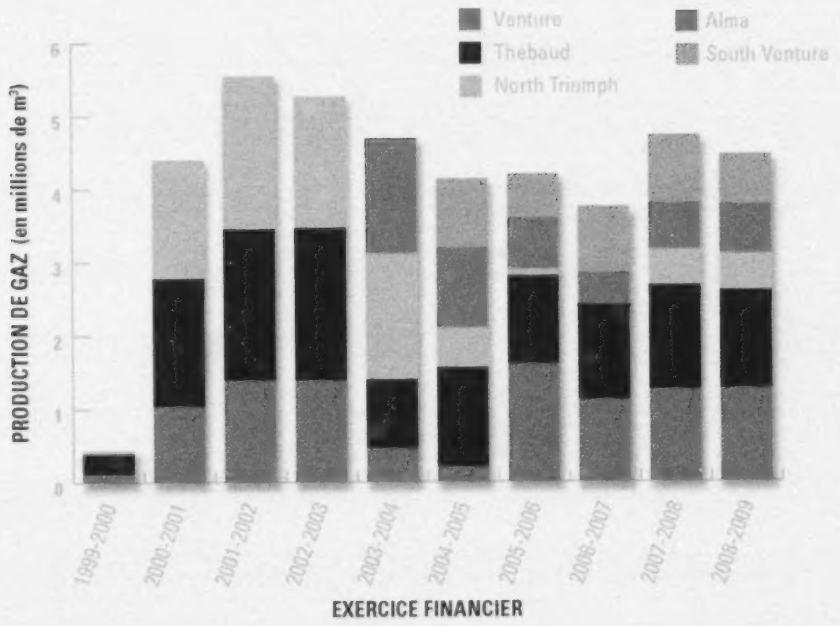

TABLEAU 1.0 :
Débit gazeux moyen par jour pour chaque exercice financier

DÉBIT GAZEUX MOYEN

EXERCICE	(millions de m³/jour)	(milliards de pi³/jour)
1999-2000	4,7	167
2000-2001	12,0	425
2001-2002	15,2	536
2002-2003	14,4	509
2003-2004	12,8	452
2004-2005	11,3	400
2005-2006	11,5	406
2006-2007	10,3	362
2007-2008	12,9	456
2008-2009	12,2	431

FIGURE 2.0 :
Débit gazeux moyen par jour par champ pour chaque exercice financier

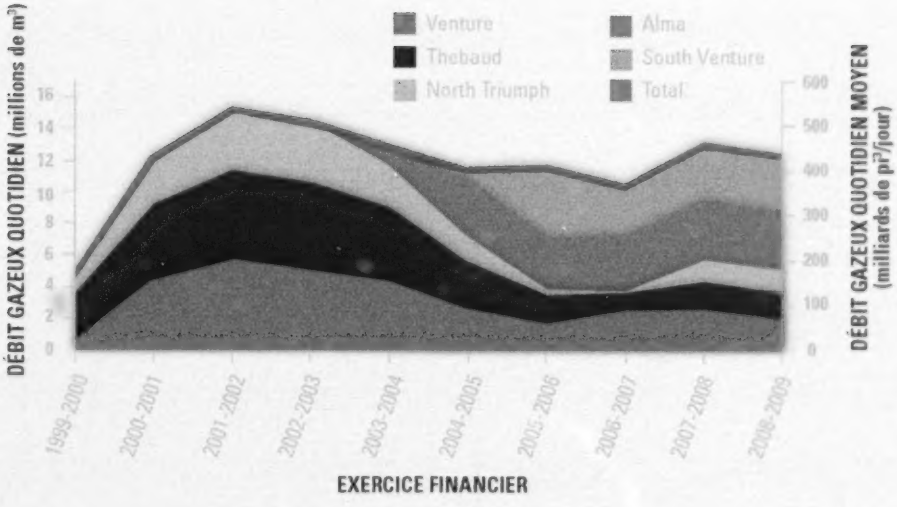

FIGURE 3.0 :
Contribution des champs à la production totale

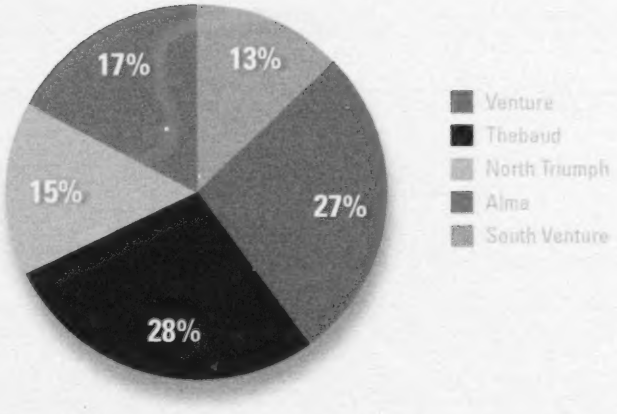

3.1.2
Contrôle des projets

L'Office surveille les activités d'exploration et de développement afin d'assurer la préservation des ressources et le respect de la réglementation. Il s'acquitte de cette fonction en contrôlant la production et le rendement des gisements, en communiquant régulièrement avec l'exploitant et en examinant toutes les demandes d'autorisation. S'il y a lieu, il fait réaliser des études techniques indépendantes afin de valider les propositions et les activités.

3.1.3
Activités d'exploration

Aucun puits d'exploration, de délimitation ou de développement n'a été foré au cours de l'exercice financier.

Chaque demande de forage comprend un plan de forage qui est étudié par le personnel responsable des droits et des ressources. L'Office procède à des évaluations techniques de tous les aspects géologiques, géophysiques, pétrophysiques et d'ingénierie des réservoirs. Cette évaluation assure également que le plan de forage se conforme aux règlements. Une fois le puits foré par battage (forage initial), les progrès réalisés sont surveillés au moyen des rapports et des mises à jour produits quotidiennement par l'exploitant de façon à s'assurer que le forage respecte le programme approuvé. Toutes les modifications sont étudiées et approuvées, au besoin. Une fois le puits foré, l'Office étudie, analyse et archive les résultats du puits, les données (rapports de forage, carottes, déblais, fluides, etc.) ainsi que les rapports finaux.

3.1.4
Programmes géophysiques et géotechniques

En septembre 2008, EnCana Corporation a mis en œuvre un programme géotechnique pour le site proposé de production du projet Deep Panuke et les sections du parcours du pipeline. Aucun programme géophysique n'a été mis en œuvre durant la période de production de rapport.

Le personnel responsable des droits et des ressources examine chaque demande de programme géophysique ou géotechnique. Il s'assure que les données n'ont pas été recueillies deux fois inutilement, et que le programme respecte la réglementation en matière de géophysique. Une fois le programme entrepris, on examine les progrès réalisés au moyen de rapports quotidiens communiqués par l'exploitant afin de s'assurer que le programme est respecté. Toutes les modifications sont étudiées et approuvées, au besoin. Une fois le programme terminé, l'Office examine, analyse et archive les données du programme et les rapports finaux.

3.1.5
Évaluation des ressources

En 2008-2009, le groupe Ressources et droits de l'Office a poursuivi son évaluation du potentiel d'hydrocarbures des bassins sédimentaires extracôtiers. De telles évaluations s'avèrent nécessaires au calcul du volume estimatif des ressources en place et des réserves récupérables découvertes, et pour obtenir une estimation du volume d'hydrocarbures non découverts. Ces données influencent les décisions prises par l'Office concernant les activités et l'émission de droits pétroliers. L'industrie utilise ces données pour évaluer le potentiel d'exploration et la prospectivité d'un bassin. Les gouvernements utilisent ces données pour évaluer les offres potentielles et les possibilités de recettes provenant de l'exploitation des ressources.

L'Office a presque terminé sa réévaluation des réserves d'hydrocarbures en place et récupérables dans les 15 zones de découverte importante non

Nancy White, technologue en géologie, photographiée avec une partie des quelque 4 300 boîtes de carottes de forage extracôtières entreposées au Centre de recherches géoscientifique de l'Office situé à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse.

développées du sous-bassin de l'île de Sable. L'intégration de nouveaux ensembles de données sismiques, d'analyses pétrophysiques mises à jour et de nouvelles perspectives géologiques permettra de brosser un portrait plus clair des volumes de pétrole, et aidera à évaluer les possibilités de développement. L'examen interne de sept puits en eau peu profonde forés entre 2000 et 2003 sur le plateau néo-écossais/dans le sous-bassin de l'île de Sable se poursuit, et devrait être terminé plus tard en 2009. L'Office prévoit également procéder à l'inventaire des ressources régionales de la marge de l'Atlantique Nord-Est du plateau continental extérieur, conjointement avec le Minerals Management Service des États-Unis. Cet inventaire devrait être terminé en 2010.

3.2 Gestion des droits

Registre public des intérêts et participations

Comme l'exigent les lois de mise en œuvre de l'Accord, l'Office tient un registre public des participations en zone extracôtière et de tous les titres et permis. Il s'agit du registre officiel des détenteurs de titres, et tout transfert de droit ou changement de propriété doit y être inscrit. Les membres du public peuvent consulter le registre en personne au bureau de l'Office situé à Halifax, ou en ligne sur le site Web de l'Office.

3.2.1 Intérêts

La carte qui suit présente les permis en vigueur dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse en date du 31 mars 2009.

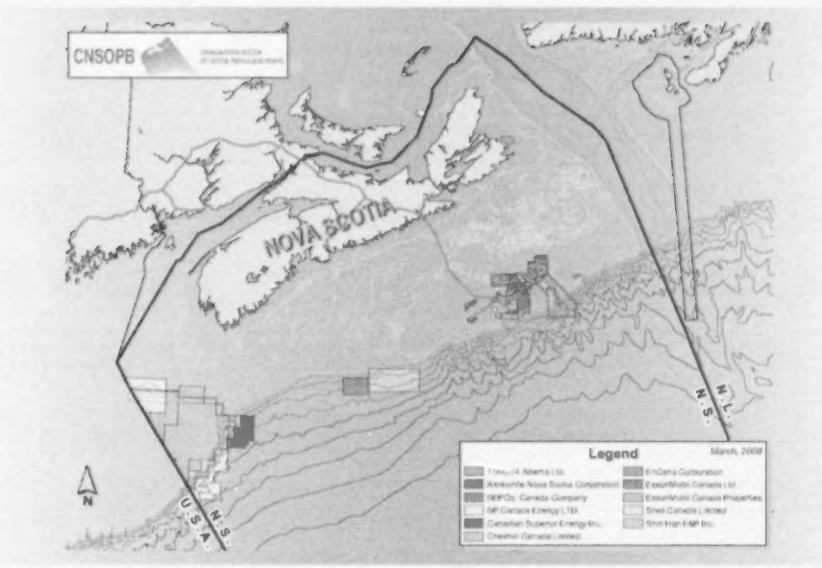

3.2.2

Appels d'offres

À n'importe quel moment de l'année, l'industrie peut désigner des zones extracôtières à des fins d'exploration potentielle. On examine ces zones le 31 mars et le 30 septembre afin de déterminer si elles feront l'objet d'un appel d'offres. L'Office peut également soumettre des terres à inclure dans un appel d'offres.

Il existe actuellement trois endroits où l'on ne peut désigner de zones d'exploration potentielle, soit la zone prohibée du banc Georges, la zone prohibée de la réserve de charbon Donkin et la zone marine protégée du Passage de l'île de Sable.

Au cours de l'exercice 2008-2009, trois appels d'offres ont été lancés ou complétés, soit les appels d'offres NS07-1, NS08-1 et NS08-2.

Appel d'offres NS07-1

Annoncé l'année précédente, l'appel d'offres NS07-1 a été complété le 30 juin 2008. Un engagement à effectuer les travaux de 216 000 000 $ a été obtenu pour les deux parcelles combinées. Les permis d'exploration 2417 et 2418 ont été accordés le 15 septembre 2008 aux sociétés Ammonite Corporation (60 %) et Catheart Energy (40 %), qui détiennent ces permis conjointement.

Appel d'offres NS08-1

Comprenant deux parcelles désignées par l'industrie, l'appel d'offres NS08-1 a été annoncé le 25 juin 2008 et complété le 30 octobre 2008. Le permis d'exploration 2419 a été octroyé le 1er janvier 2009 au soumissionnaire retenu pour la première parcelle, à savoir la société 1164314 Alberta Ltd, avec un engagement à faire les travaux de 7 871 173,60 $. Le permis d'exploration 2420 a été accordé le 1er janvier 2009 à la société Shin Han F&P Inc. – le soumissionnaire retenu pour la deuxième parcelle – avec un engagement à effectuer les travaux de 129 000 000 $.

Appel d'offres NS08-2

L'appel d'offres NS08-2 a été annoncé le 21 novembre 2008, et prendra fin le 26 juin 2009. Il comprend deux parcelles en eau profonde désignées par l'Office, situées à environ 160 km au sud-ouest de l'île de Sable. Le personnel de l'Office a préparé une analyse géologique et géophysique régionale et infrarégionale de chaque parcelle. Cette information a été rendue accessible aux soumissionnaires intéressés, ainsi qu'au public, sur le site Web de l'Office et sur cédérom.

3.2.3

Permis d'exploration

À la fin de l'exercice financier, huit permis d'exploration étaient en vigueur dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse en vue d'engagements de travaux totalisant environ 430 030 173 $.

Un permis d'exploration est en vigueur sur une période de neuf ans et comprend deux étapes consécutives, soit la période 1 et la période 2. Pour qu'un permis d'exploration passe à la période 2, un puits de validation doit être foré.

Au cours de l'exercice 2008-2009, de nouveaux permis d'exploration énonçant les nouvelles modalités annoncées en 2007 ont été octroyés. Ces modalités offrent une certaine souplesse à l'exploitant en réduisant le coût d'entrée, en reportant d'importants dépôts initiaux et en favorisant une exploration hâtive. Pour la durée du permis d'exploration, le titulaire du permis doit verser un dépôt de garantie représentant 25 % de son engagement à faire les travaux en vertu de ce permis.

Ce dépôt est désormais payable avant la fin du troisième anniversaire du permis pour les permis d'exploration émis le ou après le 1er septembre 2008, contrairement à l'ancienne pratique voulant que le dépôt soit versé dans les 15 premiers jours de l'octroi du permis. Le dépôt de garantie est remboursable par l'intermédiaire des dépenses admissibles approuvées au fur et à mesure que le titulaire du permis débourse des fonds pour les travaux d'exploration liés au permis.

Chaque permis d'exploration décrit les dépenses admissibles. Afin de favoriser une exploration hâtive, les dépenses admissibles approuvées réalisées dans les trois premières années donnent droit à un taux de crédit de 150 % pour les permis octroyés le ou après le 1er septembre 2008. Les nouveaux titulaires d'un permis d'exploration sont tenus de verser un dépôt d'un montant de 50 000 $ dans les 30 jours de l'octroi du permis. Ils doivent également soumettre, dans les 90 jours suivant l'émission du permis, un plan de travail devant être mis à jour chaque année. Le défaut de présenter un plan de travail acceptable pourrait entraîner la révocation du permis d'exploration.

Au cours de l'exercice financier, cinq permis d'exploration sont venus à échéance ou ont été restitués. Les frais d'abandon s'élèvent à 12 074 756 $, une somme qui a été versée aux gouvernements. La figure 5 dresse la liste des permis échus ou restitués.

Conformément aux modalités des permis d'exploration, les frais de location doivent être acquittés tous les ans pour chaque année de la période 2. Ces frais peuvent être remboursés sur demande, jusqu'à concurrence des dépenses admissibles approuvées engagées au cours de la période 2, et leur non-paiement entraîne l'annulation du permis d'exploration. Il y a actuellement un permis en période 2, soit le permis d'exploration 2409 détenu par Canadian Superior Energy Inc. Les frais de location acquittés et versés au compte du Receveur général du Canada totalisaient 101 835 $.

Les permis d'exploration actifs à la fin de l'exercice financier apparaissent dans le tableau suivant. Ils visent une superficie totale de 867 209 hectares.

FIGURE 5 :
Abandons

No de PE	Appels d'offres	Déboursés engagés	Dépôts de garantie	Attestations Période 2	Abandons
2369	NS98-2	70 056 110 $	17 514 027 $	Oui – Emma N-03	6 798 204 $
2378	NS98-2	71 134 815 $	17 783 703 $	Oui – Balvenie B -79	4 964 052 $
2387	NS99-1	4 856 746 $	1 214 186 $	Oui – Margaree F-70	0 $
2402	NS00-1	22 575 000 $	5 643 750 $	Oui – Marquis L-35	0 $
2416	NS03-1	1 250 000 $	312 500 $	Non	312 500 $
					12 074 756 $

Melinda Whalen Wicks et Charity Harrington, membres de l'équipe des retombées économiques.

3.2.4

Permis de découverte importante

Un permis de découverte importante (PDI) constitue un intérêt intermédiaire visant à maintenir les droits d'un explorateur pendant la période entre la première découverte et la production finale. La durée d'un tel permis se poursuit aussi longtemps que la zone de découverte importante demeure valide.

On compte 23 zones de découverte importante au large de la Nouvelle-Écosse, pour lesquelles 35 PDI ont été émis; ces zones couvrent une superficie de 87 495 hectares. Chaque représentant d'intérêts pour ces PDI est présenté à la figure 7.

L'Office a entrepris une évaluation technique dans le but de mettre à jour l'estimation des réserves récupérables qui sont liées à ces découvertes importantes

FIGURE 6 :
Permis d'exploration

N° de PE	Entrée en vigueur	Représentant d'intérêts	Déboursés engagés
2406	1er janvier 2002	Canadian Superior Energy Inc.	41 250 000 $
2407	1er janvier 2002	BEPCo. Canada Company	6 742 000 $
2409	1er janvier 2002	Canadian Superior Energy Inc.	15 510 000 $
2415	1er janvier 2004	Canadian Superior Energy Inc.	12 857 000 $
2417	15 septembre 2008	Ammonite Nova Scotia Corporation	103 100 000 $
2418	15 septembre 2008	Ammonite Nova Scotia Corporation	113 700 000 $
2419	1er janvier 2009	1164314 Alberta Ltd.	7 871 173 $
2420	1er janvier 2009	Shin Han F&P Inc.	129 000 000 $
			430 030 173 $

FIGURE 7 :
Permis de découverte importante

REPRÉSENTANT D'INTÉRÊTS	Nombre de PDI
ExxonMobil Canada Properties	22
ExxonMobil Canada Ltd	3
Shell Canada Limited	6
EnCana Corporation	3
BP Canada Energy Company	1

Brian Altheim, analyste technique, s'occupe de la maintenance des systèmes d'information cartographique et géologique de l'Office.

3.2.5

Permis de production

Un permis de production est délivré pour toute partie de la zone extracôtière qui représente une découverte exploitable. Ces permis sont d'une durée de 25 ans, mais peuvent être prorogés si la production commerciale se poursuit ou doit reprendre. Huit permis de production sont en vigueur dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse et couvrent une superficie totale de 33 858 hectares :

- Les permis de production 2901 et 2902 ont été délivrés en faveur du Projet de production pétrolière extracôtier Cohasset-Panuke, dont la production s'est terminée en 1999.
- Les permis de production 2903, 2904, 2905, 2906, 2907 et 2908 sont établis au nom d'ExxonMobil Canada Ltd, à titre de représentant des intérêts du Projet d'exploitation des ressources énergétique au large de l'île de Sable.

3.3 Centre de recherches géoscientifiques

Le Centre de recherches géoscientifiques et le Centre de gestion des données numériques de l'Office sont situés à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. Le public a accès gratuitement au Centre de recherches géoscientifiques et à son personnel technique du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.

La cueillette et la conservation des données sur les hydrocarbures extracôtières sont un élément essentiel du mandat de l'Office. Le Centre de recherches géoscientifiques s'acquitte de cette responsabilité en offrant au public des renseignements et des services géologiques et géophysiques. Le Centre archive tous les rapports d'expertise finaux portant sur l'historique, les emplacements et les données géologiques et géophysiques des puits.

Il permet également aux utilisateurs d'étudier des échantillons de sous-surface, notamment les carottes et les déblais de forage, les fluides et tout le matériel s'y rapportant, qui sont recueillis à la suite de forages de puits d'exploration et de développement.

La majeure partie des données sur les puits est confidentielle pour une période précisée dans les lois de mise en œuvre de l'Accord, soit deux ans après la fin de l'utilisation du puits dans le cas des puits d'exploration, 90 jours pour les puits de délimitation et 60 jours dans le cas des puits de mise en valeur. Une fois cette période écoulée, l'information peut être rendue publique. Ce sont surtout l'industrie, les scientifiques, les organismes gouvernementaux et les organisations scolaires qui sont les principaux utilisateurs de ces rapports et échantillons.

Voici un profil des utilisateurs du Centre de recherches géoscientifiques pour l'exercice 2008-2009 :

- Industrie (entreprises locales, nationales ou internationales) : 16 %;
- Organismes gouvernementaux et organisations scolaires : 63 %;
- Entreprises de forage ou de services : 21 %.

Patricia Whittle,
adjointe administrative.

3.4 Centre de gestion des données

Le Centre de gestion des données de l'Office est le premier centre de gestion des données numériques en Amérique du Nord à offrir un accès public gratuit à des données numériques sur les hydrocarbures extracôtiers au moyen d'une interface Web. Le Centre facilite l'accès à des données de qualité, améliorant ainsi de manière importante l'efficacité de l'industrie à saisir et à analyser les données sur les hydrocarbures et à réduire ses coûts de conformité à la réglementation. Il offre également d'autres avantages tels que la prévention de la perte de données, la réduction des coûts de stockage des données et une plus grande facilité pour les organismes de réglementation, l'industrie, les gouvernements et les universités à mener des recherches scientifiques.

Le Centre de gestion des données prend les mesures nécessaires afin d'assurer la soumission, le chargement, la gestion et la distribution de données sur les hydrocarbures. Il gère et distribue les données numériques suivantes sur les hydrocarbures : données sur les puits (diagraphies, rapports), dossiers d'images sismiques (TIFF, PDF), données de systèmes d'information géographique (permis, puits, bathymétrie) et données sur la production. Le Centre de gestion des données est situé dans une salle des ordinateurs dédiée qui se trouve dans les installations agrandies du Centre de recherches géoscientifiques à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse.

Le Centre de gestion des données a officiellement ouvert ses portes le 2 octobre 2007 et comptait 143 utilisateurs inscrits à la fin de l'exercice financier. Ces utilisateurs sont répartis également entre l'industrie, les organismes gouvernementaux, les organisations scolaires et les entreprises de forage ou de services.

La firme Schlumberger Information Solutions a conçu, installé et configuré le matériel, les logiciels et le déroulement du travail des utilisateurs du Centre. Le Centre procède actuellement à une mise à niveau visant l'amélioration de la fonction utilisateur.

En mars 2009, des ensembles de données complets pour 139 puits et 43 programmes sismiques (quelque 6 100 éléments) ont été téléversés dans le Centre de gestion des données. En plus des images PDF et TIFF que contient le Centre, deux programmes sismiques contenant des données SEGY, SEGD, et de terrain (SEGD) sont également disponibles sur son site FTP.

Le Centre de gestion des données héberge également des données appuyant les appels d'offres NS08-1 et NS08-2 de l'Office. Les données numériques pour ces appels d'offres sont présentées en format PDF et TIFF. L'appel d'offres NS08-1 comprenait 31 programmes sismiques et 18 puits, alors que l'appel d'offres NS08-2 comptait 13 programmes sismiques et 12 puits.

3.5 Autres initiatives géoscientifiques

L'Office continue d'offrir un appui soutenu aux géosciences et aux initiatives consacrées à l'amélioration des connaissances de la géologie des hydrocarbures, du potentiel de ressources et de la prospectivité en hydrocarbures de la région. Les géoscientifiques de l'Office ont communiqué les résultats de leurs recherches et de leurs études devant un auditoire international au moyen de documents techniques et d'affiches lors de conférences tenues au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Afrique du Sud.

Plus près de chez nous, l'Office a commandité la Central Atlantic Conjugate Margins Conference présentée à Halifax en août 2008, à laquelle elle a également participé.

Plus de 225 géoscientifiques provenant de sociétés internationales, d'organismes gouvernementaux et d'universités ont participé à la conférence et présenté des exposés sur l'évolution des bassins du domaine central de l'Atlantique, leurs systèmes d'hydrocarbures et leur potentiel. Le personnel de l'Office a participé à l'organisation de la conférence, présenté plusieurs exposés et préparé l'atelier principal à notre Centre de recherches géoscientifiques.

Les géoscientifiques de l'Office, en collaboration avec des collègues d'universités locales et de la Commission géologique du Canada (Atlantique), donnent des conseils techniques relativement à la Geoscience Gap Analysis du ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse. Les résultats de cette étude ont permis de relever les éléments clés et les lacunes de notre zone extracôtière pour lesquels davantage de données et de recherches s'avèrent nécessaires. Des ensembles de données, de l'expertise technique et du soutien seront fournis par l'Office relativement à plusieurs composantes de ce projet, qui donneront lieu à une étude Play Fairway Analysis régionale recensant les systèmes d'hydrocarbures extracôtiers et qui feront ressortir les zones prospectives pour l'exploration des hydrocarbures. Le Nova Scotia Carbon Capture and Storage Demonstration Project est un programme de recherche et de développement multiphasique proposé par le Carbon Storage Research Consortium afin d'évaluer et de mettre en œuvre un projet entièrement intégré de captage et de stockage du carbone à l'échelle commerciale, en Nouvelle-Écosse, d'ici 2020. Le projet comprend des évaluations géologiques terrestres et extracôtières, notamment des aquifères salins, des réservoirs d'hydrocarbures, du charbon et du schiste argileux. Des comités ont été formés afin d'aborder tous les aspects du projet, de l'évaluation géologique aux communications en passant par la gestion des risques et l'ingénierie. Le personnel de l'OCNEHE siège sur le Onshore/Offshore Geoscience Committee chargé de recenser les sites potentiels de stockage du carbone sur les territoires de la Nouvelle-Écosse et au large de la province.

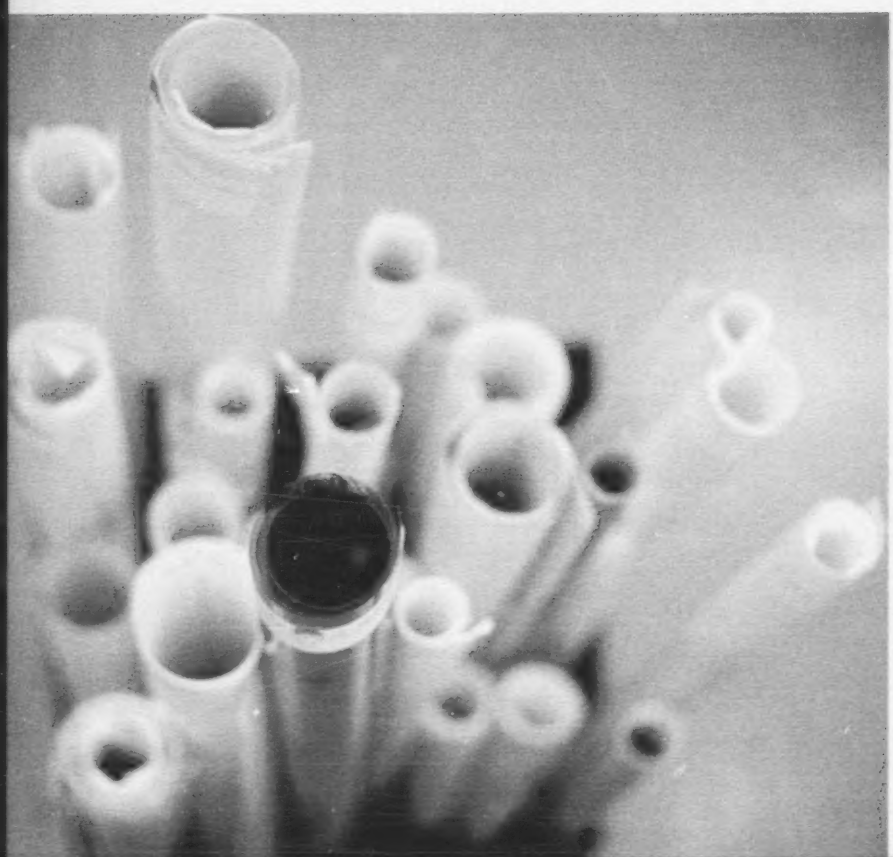

L'Office a offert du soutien et de la rétroaction à plusieurs firmes d'experts-conseils géoscientifiques et organismes de recherche internationaux, dans divers domaines tels que la planification de recherches et d'études techniques, l'organisation de conférences, le contrôle par les pairs et la rédaction d'articles pour des journaux techniques. En outre, l'Office s'est impliquée bénévolement auprès de sociétés géoscientifiques locales telles que la Atlantic Geoscience Society, et participé à des programmes connexes d'information sur les sciences de la Terre et leur incidence sur la société à l'intention du public.

4.0 Retombées économiques industrielles

En vertu des lois de mise en œuvre de l'Accord, un plan de retombées économiques Canada-Nouvelle-Écosse doit être soumis et approuvé avant que tout permis de travail ne soit accordé. Ce plan doit adhérer aux principes fondamentaux visant à donner aux Néo-Écossais et aux autres Canadiens la possibilité pleine et équitable de participer à l'offre de biens et de services sur une base concurrentielle. Le plan doit également accorder une priorité à la formation et à l'emploi des résidants de la Nouvelle-Écosse. Enfin, il doit accorder une priorité aux services offerts et aux biens manufacturés dans la province sur une base concurrentielle.

Parmi les autres éléments dont on doit tenir compte dans le plan de retombées économiques, on retrouve l'établissement en Nouvelle-Écosse d'un bureau disposant d'un niveau d'autorité approprié, la mise en place d'initiatives destinées à des personnes ou des groupes défavorisés et d'initiatives destinées à la promotion de l'éducation et de la formation, ainsi qu'à la recherche et au développement.

L'Office contrôle actuellement les plans de retombées économiques du Projet d'exploitation des ressources énergétiques au large de l'île de Sable (PEREIS) et du Projet de mise en valeur du gisement de gaz extracôtier Deep Panuke. Parmi les plans de retombées économiques d'exploration en vigueur, on dénombre ceux de la Canadian Superior, de la BEPCo. Canada Company et de la société 1164214 Alberta Ltd.

4.1

Comité d'examen des retombées économiques

Afin de s'acquitter de son devoir de consulter les deux niveaux de gouvernement dans le but de déterminer si les plans de retombées économiques remplissent leurs obligations, l'Office préside un Comité d'examen des retombées économiques. Ce comité est formé d'un représentant de l'OCNEHE et de représentants du ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse et du ministère des Ressources naturelles du Canada. Le ministère de l'Industrie du Canada et l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique y participent également, à la demande des deux gouvernements. Depuis sa création en 1995, le Comité d'examen des retombées économiques a apporté une contribution importante au processus d'examen des retombées économiques.

4.2

Projet d'exploitation des ressources énergétiques au large de l'île de Sable

Afin de s'acquitter de son devoir de donner suite au Rapport décisionnel de l'Office concernant le projet PEREIS, ExxonMobil dépose un rapport annuel des retombées industrielles auprès de l'Office. Selon ce rapport, des sommes de 2 066 600 000 $ en Nouvelle-Écosse et de 944 000 000 $ dans le reste du Canada ont été versées à ce jour pour la période se terminant le 31 décembre 2008, pour un déboursé total cumulatif de 3 010 800 000 $ au Canada. Au 31 décembre 2008, les heures-personnes s'élevaient à 18,63 millions pour les Néo-Écossais et à 3,18 millions pour les autres Canadiens.

ExxonMobil a soumis un nouveau plan quinquennal de recherche et de développement portant sur la période 2008-2012, lequel a été approuvé par l'Office. Dans ce plan, ExxonMobil s'engage à investir une somme minimale de trois millions de dollars dans des projets de recherche et de développement admissibles approuvés par l'Office pendant cette

période de cinq ans, dont un minimum de 300 000 $ pour chaque année civile du plan.

ExxonMobil a soumis un nouveau plan quinquennal de recherche et de développement portant sur la période 2008-2012, lequel a été approuvé par l'Office. Dans ce plan, ExxonMobil s'engage à investir une somme minimale de trois millions de dollars dans des projets de recherche et de développement admissibles approuvés par l'Office pendant cette période de cinq ans, dont un minimum de 300 000 $ pour chaque année civile du plan.

4.3

Projet de mise en valeur du gisement de gaz extracôtier Deep Panuke

L'OCNEHE, en collaboration avec le Comité d'examen des retombées économiques, contrôle certains contrats d'approvisionnement liés au projet Deep Panuke.

EnCana est également tenue de produire un rapport annuel des retombées économiques. Conformément au rapport déposé auprès de l'Office pour la période terminée le 31 décembre 2008, les heures-personnes s'élevaient à 433 117 pour les Néo-Écossais et à 43 805 pour les autres Canadiens.

En 2008, l'Office a approuvé toutes les conditions énoncées dans le Rapport décisionnel qui nécessitaient des dépôts additionnels de la part d'EnCana, notamment son plan de recherche et développement, de formation et d'éducation entrainant des dépenses égales ou supérieures à 0,5 % du revenu brut du projet. Pendant la phase de développement du projet, avant le début de la production de gaz, les fonds seront basés sur 0,5 % du coût en capital autorisé au cours de l'année civile précédente. L'Office vérifiera régulièrement si le plan respecte la réglementation, de même que toutes les activités liées aux conditions décrites dans le Rapport décisionnel.

5.0 Administration

Changement de personnel

L'Office a finalement trouvé un nouveau chef de la direction en la personne de Stuart Pinks, ingénieur. Précédemment, M. Pinks occupait le poste de directeur, Santé, sécurité et environnement de l'Office, et celui de chef de la sécurité.

On a également procédé à de nouvelles affectations en 2008-2009, notamment pour les postes de vérificateur/conseiller en Santé, sécurité et environnement, de superviseur de l'administration et de technicien, Centre de gestion des données. Enfin, des affectations temporaires ont été effectuées au cours de l'exercice pour les postes suivants : directeur intérimaire, Santé et sécurité, directeur intérimaire, Environnement et chef de la sécurité intérimaire. L'organigramme de la page 56 illustre la structure de l'OCNEHE à la fin de l'exercice 2008-2009.

Comité mixte de santé et de sécurité au travail

Le comité mixte de santé et sécurité au travail a aidé l'Office à atteindre son objectif visant à offrir un milieu de travail sain et sécuritaire. Pour l'exercice 2008-2009, les activités du comité incluaient des initiatives de santé et de bien-être, des cours de premiers soins et de réanimation cardio-respiratoire (RCR) ainsi que des évaluations de l'ergonomie des bureaux.

Redevances

Au cours du dernier exercice financier, l'Office a perçu des redevances de 533 460 675,39 $ des Permis de production 2903 (Venture), 2904 et 2905 (Thebaud), 2906 (North Triumph), 2907 (Alma) et 2908 (South Venture) d'ExxonMobil. Ces fonds ont été transmis au Receveur général du Canada, conformément à l'Accord royal de perception et d'administration signé par l'Office, le gouvernement fédéral et la province de la Nouvelle-Écosse.

BASIN

6.0 Modernisation de la réglementation

Dans le cadre de son engagement à améliorer continuellement le cadre réglementaire des activités extracôtières, l'Office appuie activement les initiatives fédérales, provinciales et territoriales visant la mise à jour des actuels règlements sur les hydrocarbures. En outre, l'Office a procédé à la mise à jour de certaines lignes directrices et d'autres documents de réglementation. L'évolution de bon nombre de ces initiatives est présentée ci-dessous.

Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones frontières et extracôtières

L'Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones frontières et extracôtières est menée par le gouvernement fédéral et ses homologues provinciaux et territoriaux, dans le but de moderniser l'environnement de réglementation du secteur pétrolier et gazier des zones frontières et extracôtières du Canada. Travaillant en collaboration avec les gouvernements, le personnel de l'Office continue de jouer un rôle de leadership. Les gouvernements dépendent largement de l'expertise technique de l'Office dans la formulation de nouveaux règlements dont le caractère sera axé sur des objectifs à poursuivre plutôt que sur la suite actuelle de prescriptions réglementaires.

La rédaction d'un nouveau *Règlement sur le forage et la production axé sur les buts* afin de remplacer le *Règlement sur le forage* et le *Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation* est maintenant terminée. La publication de ce nouveau règlement dans la Partie I de la *Gazette du Canada* est prévue pour avril 2009 pour une période de commentaires de 45 jours.

L'Office a également commencé à moderniser le reste des règlements promulgués en vertu des lois de mise en œuvre de l'Accord.

Parallèlement, l'OCNEHE, en collaboration avec l'Office national de l'énergie et l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, élabore actuellement des lignes directrices afin d'aider l'industrie à se conformer aux exigences prévues dans la nouvelle réglementation. Les trois Offices achèvent la première ébauche des lignes directrices relatives au nouveau *Règlement sur le forage et la production de pétrole*, qui seront bientôt disponibles aux fins d'examen et de consultation à l'interne. On prévoit que ces lignes directrices seront publiées par les trois Offices au moment où le nouveau règlement sera promulgué et entrera en vigueur

Directives sur l'environnement physique extracôtier

La révision des *Directives sur l'environnement physique extracôtier*, élaborées en 1994 par l'OCNEHE, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers et l'Office national de l'énergie, a été finalisée par les trois Offices. C'est l'OCNEHE qui a mené cette initiative en procédant à des consultations avec des représentants de l'industrie, des gouvernements et de firmes d'experts-conseils. Cette révision s'avérait nécessaire afin de tenir compte de l'évolution des pratiques et des technologies. Elle a été publiée en 2008.

Lignes directrices sur la sélection des produits chimiques

La révision des *Lignes directrices sur la sélection des produits chimiques pour les activités de forage et de production sur les terres domaniales extracôtières* a débuté en 2007. Ces lignes directrices visent

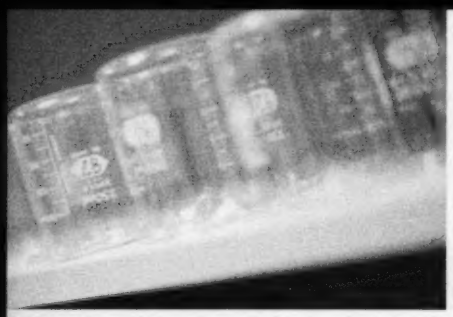

à fournir un cadre cohérent pour le choix des produits chimiques nécessaires aux activités de forage et de production extracôtières régies par l'Office national de l'énergie, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers et l'OCNEHE, et pour une gestion respectueuse de l'environnement. La révision de ces lignes directrices a été effectuée conjointement par les trois organismes de réglementation, avec l'aide d'un groupe de travail formé de représentants des gouvernements, de l'industrie et du grand public, le tout sous la direction de l'OCNEHE.

Les révisions ont été approuvées par les trois Offices, et la publication est prévue pour le deuxième trimestre de 2009.

Lignes directrices sur le traitement des déchets extracôtiers

La révision des *Lignes directrices sur le traitement des déchets extracôtiers* a été amorcée durant le premier semestre de 2009. Ces lignes directrices recommandent des pratiques et des normes pour le traitement et l'élimination des déchets provenant des activités de production et de forage pétroliers dans les zones extracôtières du Canada, de même que pour le prélèvement d'échantillons et l'analyse des flux de déchets, afin d'assurer le respect de ces normes. La révision de ces lignes directrices est effectuée conjointement par l'OCNEHE, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers et l'Office national de l'énergie, avec l'aide d'un groupe de travail formé de représentants du gouvernement, de l'industrie et du public. La publication est prévue pour 2010.

Lignes directrices sur les plans de protection de l'environnement

En 2008-2009, l'OCNEHE, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers et l'Office national de l'énergie ont commencé à élaborer conjointement des Lignes directrices sur les plans de protection de l'environnement. Au départ, ces lignes directrices étaient axées sur les activités de forage et de production. Elles ont pour objectif d'aider les exploitants à planifier les activités autorisées dans une perspective de protection de l'environnement à l'aide d'un plan de protection environnemental (PPE). Elles visent également à aider les exploitants à élaborer un PPE répondant aux besoins des Offices en matière d'information en évaluant les demandes d'autorisation. On prévoit que les *Lignes directrices sur les plans de protection de l'environnement* seront publiées lorsque le nouveau *Règlement sur le forage et la production de pétrole* sera promulgué et entrera en vigueur.

Lignes directrices sur les plans de sécurité

L'OCNEHE, en collaboration avec l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers et l'Office national de l'énergie, prépare actuellement des *Lignes directrices sur les plans de sécurité*, qui devraient être publiées lorsque le nouveau *Règlement sur le forage et la production de pétrole* sera promulgué et entrera en vigueur. Ces lignes directrices ont pour but d'aider les exploitants à planifier les activités autorisées dans une perspective de santé et de sécurité à l'aide d'un plan de sécurité. Elles aideront également les exploitants à élaborer un plan de sécurité répondant aux besoins des Offices en matière d'information en évaluant les demandes d'autorisation. Une fois publiées, les nouvelles lignes directrices remplaceront le document intitulé *Guidelines for Operator's Safety Plan* publié par l'Office en 1995.

Lignes directrices sur la production de rapports sur les incidents

L'OCNEHE, conjointement avec l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, élabore actuellement des *Lignes directrices sur la production de rapports et les enquêtes sur les incidents*, qui devraient être publiées durant le deuxième trimestre de 2009.

Une fois publiées, ces nouvelles lignes directrices remplaceront le document provisoire intitulé *Incident Reporting Guidelines* actuellement utilisé dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse. Les lignes directrices guideront les exploitants en ce qui a trait aux rapports et aux enquêtes sur les incidents. Elles permettront également d'harmoniser ces exigences dans les zones extracôtières de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador.

Lignes directrices sur la délivrance des permis d'exploration

Étant donné les récents changements aux modalités des appels d'offres et, par conséquent, aux permis d'exploration, il s'avérait nécessaire de mettre à jour le document intitulé *Guidelines on the Issuance of Exploration Licences*.

La première ébauche de ces lignes directrices révisées a été passée en revue par l'Office, les gouvernements, l'Association canadienne des producteurs pétroliers et les représentants d'intérêts actuels. Le document devrait être terminé en 2009-2010.

Guide de secours, d'évacuation et de sauvetage pour l'industrie pétrolière extracôtière du Canada atlantique

Un comité formé d'employés de l'industrie et d'organismes de réglementation, dirigé par l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP), continue d'élaborer une ébauche de ce guide. Celui-ci a pour but d'aider les exploitants dans le cadre de leurs activités de secours, d'évacuation et de sauvetage en mer en précisant les principaux objectifs de l'intervention d'urgence visant les secours, l'évacuation et le sauvetage. La mobilisation des parties intéressées a été considérable, et l'ACPP attend les commentaires finaux des comités mixtes de santé et de sécurité au travail extracôtiers avant de finaliser et de publier ce guide en 2009.

Norme de pratique relative à la formation et aux qualités requises par les employés de l'industrie pétrolière du Canada atlantique

Ce guide est le fruit d'un effort concerté de la part des exploitants, des entrepreneurs en forage et des organismes de réglementation régionaux et nationaux de l'industrie extracôtière (notamment l'OCNEHE). Le but de cet effort était de produire un document unique présentant une brève description des qualifications minimales et de la formation en sécurité menant à un certificat que les personnes travaillant au sein de l'industrie pétrolière extracôtière du Canada atlantique doivent posséder. Ce document a été révisé en avril 2008.

7.0 États financiers
Rapport des vérificateurs

AUX MEMBRES DE L'OFFICE CANADA-NOUVELLE-ÉCOSSE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

Nous avons vérifié le bilan de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers au 31 mars 2009 et les états des produits et des charges et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des preuves à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de son flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Levy Casey Carter Maclean

LEVY CASEY CARTER MACLEAN
CHARTERED ACCOUNTANTS

Halifax (Nouvelle-Écosse)
Le 16 avril 2009

Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers

BILAN **31 MARS 2009**

ACTIF	2009	2008
À court terme		
Encaisse	2 855 993 $	1 389 268 $
Débiteurs (note 3)	207 975	1 010 211
Charges payées d'avance	203 502	109 056
	3 267 470	2 508 535
Immobilisations et équipement (note 4)	1 307 177	1 925 579
Certificat de placement garanti visé par une affectation d'origine interne (note 2 (h))	1 247 298	-
	5 821 945 $	4 434 114 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	515 628 $	631 445 $
Sommes à payer aux gouvernements (note 5)	2 242 834	555 006
Subventions CRG reportées (note 6)	102 556	268 638
	2 861 018	1 455 089
Subventions d'investissement reportées (note 2 (b))	555 041	649 137
Subventions d'investissement CRG reportées (note 2 (c))	752 136	1 276 441
Obligations au titre des rentes constituées (note 7)	378 685	331 273
Obligations au titre des prestations de retraite futures (note 8)	1 019 535	893 056
	5 566 415	4 604 996
Engagements (note 10)		
ACTIF NET (DÉFICIT)		
Actif net non affecté (déficit)	255 530	(170 882)
	5 821 945 $	4 434 114 $

Au nom du Conseil

Diana Lee Dalton
Membre

Membre

Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES — **EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009**

PRODUITS	2009	2008
Subventions d'exploitation		
Gouvernement du Canada	3 259 500 $	3 167 500 $
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	3 259 500	3 167 500
Subventions CRG		
Gouvernement du Canada	83 040	448 501
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	83 040	448 501
	6 685 080	7 232 002
Plus : Recouvrement des coûts de l'industrie	3 207 232	2 522 515
Intérêts et autres	77 087	88 003
Gain à la vente d'immobilisations corporelles	966	600
Amortissement des subventions en capital reportées	255 528	223 701
Amortissement des subventions CRG reportées	527 693	454 222
	10 753 586	10 521 043
Moins : Recouvrement des coûts remboursés aux gouvernements	(3 207 232)	(2 522 515)
Subventions d'investissement reportées	(161 432)	(645 935)
Subventions CRG reportées	(3 387)	(715 035)
Produit NET	7 381 535	6 637 558
CHARGES		
Personnel, consultation et membres du Conseil	4 028 123	3 719 275
Frais généraux et frais de soutien	1 209 928	1 097 688
Frais d'occupation des locaux et des laboratoires	575 999	540 365
Amortissement des immobilisations corporelles	255 528	223 701
Amortissement des immobilisations corporelles CRG	527 693	454 222
Centre de recherches géoscientifiques	162 694	181 967
Coût des obligations au titre des prestations constituées	47 412	22 669
Autres coûts liés à la retraite	137 746	558 553
Certification de plongeur	10 000	10 000
	6 955 123	6 808 440
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	426 412	(170 882)
ACTIF NET NON AFFECTÉ (DÉFICIT) EN DÉBUT D'EXERCICE	(170 882)	-
ACTIF NET NON AFFECTÉ (DÉFICIT) EN FIN D'EXERCICE	255 530 $	(170 882) $

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE — **EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009**

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	2009	2008
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	426 412 $	(170 882) $
Amortissement des subventions d'investissement reportées	(255 528)	(223 701)
Amortissement des subventions CRG reportées	(527 693)	(454 222)
Amortissement des immobilisations corporelles	255 528	223 701
Amortissement des immobilisations corporelles CRG	527 693	454 222
Gain à la vente d'immobilisations corporelles	(966)	(600)
Coût du Régime complémentaire de retraite pour les employés (note 7)	47 412	22 669
Autres coûts liés à la retraite (note 8)	126 479	556 746
	599 337	407 933
Variation nette des soldes des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	2 113 721	(2 821 866)
	2 713 058	(2 413 933)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit tiré d'immobilisations corporelles	966	600
Acquisitions :		
Améliorations locatives	-	(131 084)
Améliorations locatives – CRG	-	(433 401)
Mobilier et équipement	(3 228)	(46 990)
Mobilier et équipement – CRG	-	(9 305)
Matériel informatique	(55 994)	(98 231)
Matériel informatique – CRG	(3 387)	(48 297)
Logiciels	(102 211)	(286 012)
Logiciels – CRG	-	(202 791)
Équipement	-	(83 618)
Équipement – CRG	-	(21 242)
Report des subventions d'investissement	161 432	645 935
Report des subventions d'investissement CRG	3 387	715 035
Acquisition d'un certificat de placement garanti	(1 247 298)	-
	(1 246 333)	599
RENTRÉES (SORTIES) DURANT L'EXERCICE	1 466 725	(2 413 334)
SITUATION DE TRÉSORERIE EN DÉBUT D'EXERCICE	1 389 268	3 802 602
SITUATION DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE	2 855 993 $	1 389 268 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES **31 MARS 2009**

1. BUT DE L'ORGANISME

L'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers a été créé afin de veiller à l'application des dispositions des lois de mise en œuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers promulguées par le Parlement du Canada et l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse. L'Office est subventionné par des contributions à parts égales des gouvernements fédéral et provincial. Il perçoit et reverse aux gouvernements les frais de recouvrement des coûts évalués par rapport à celles de l'industrie selon des examens des organismes de réglementation, à concurrence de 50 % du budget approuvé. L'Office est un organisme à but non lucratif et, par conséquent, n'est pas assujetti à l'impôt sur le bénéfice.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

(a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. Les achats en immobilisations inférieurs à 2 500 $ sont considérés comme des dépenses. L'amortissement est comptabilisé au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre années pour le mobilier et les accessoires fixes, et sur une période de trois années pour le matériel informatique et les logiciels. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail.

(b) Subventions d'investissement reportées

Les subventions pour dépenses en capital reçues des gouvernements fédéral et provincial sont reportées et comptabilisées dans les produits sur une base conforme à l'amortissement des immobilisations et aux charges d'exploitation de l'exercice.

(c) Subventions CRG reportées

Les subventions pour le Centre de recherches géoscientifiques reçues des gouvernements fédéral et provincial sont reportées et comptabilisées dans les produits sur une base conforme à l'amortissement des immobilisations et aux charges d'exploitation de l'exercice.

(d) Utilisation des estimations

La préparation des états financiers en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et élabore des hypothèses ayant une incidence sur le montant présenté de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur le montant présenté des produits et des charges pour la période visée. De par leur nature, ces estimations peuvent être aléatoires. L'impact sur les états financiers de tout changement de telles estimations au cours de périodes ultérieures pourrait être considérable.

(e) Reconnaissance des produits

Les contributions sont comptabilisées selon la méthode du report. Le recouvrement des produits est comptabilisé lorsque les charges connexes sont assumées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES **31 MARS 2009**

2. CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(f) Obligations pour rentes constituées

La détermination actuarielle de l'obligation au titre des rentes constituées et du coût des services rendus au cours de l'exercice pour le Régime complémentaire de retraite pour les employés est effectuée à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (qui inclut la meilleure estimation par la direction des niveaux anticipés de salaire et la formule d'affectation des prestations du régime). Avec cette méthode, une portion égale du total des prestations ultérieures estimées (les niveaux anticipés de salaire et l'inflation) est attribuée pour chaque année de service.

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur pour calculer le rendement prévu sur les actifs du régime.

Les gains (pertes) actuariels sont dus à la différence entre le rendement réel de l'actif des régimes à long terme et le rendement prévu de l'actif des régimes à long terme ou les changements d'hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des rentes constituées. Les gains et les pertes cumulatifs supérieurs de 10 % au plus élevé de l'obligation au titre des rentes constituées et de la valeur liée au marché de l'actif du régime sont amortis sur la moyenne d'années de service restantes des participants actifs au régime qui recevront des prestations en vertu du régime.

Les obligations sont attribuées pour la période commençant le 1er janvier 1992 ou à la date à laquelle l'employé s'inscrit au régime, selon la première éventualité, et se terminant à la date à laquelle il cesse de participer au régime, décède ou part à la retraite, selon la première éventualité

(g) Avantages sociaux futurs

Les employés de l'Office cotisent au régime d'assurance-maladie complémentaire pour pensionnés de la Nouvelle-Écosse jusqu'à leur retraite. Ce régime leur assure une protection en matière de soins de santé jusqu'à l'âge de 65 ans. Les employés ont également droit à une semaine de salaire pour chaque année de service ouvrant droit à pension, à concurrence de 26 semaines pour le personnel de l'Office qui prend sa retraite, jusqu'à l'admissibilité à la retraite. Ces prestations de retraite sont prises en compte dans la comptabilité d'exercice selon l'estimation d'un actuaire. Les gains et les pertes cumulatifs supérieurs de 10 % aux obligations du début d'exercice sont amortis sur la moyenne prévue d'années de service restantes des participants actifs du régime qui recevront des prestations en vertu du régime (16 années). Les obligations sont allouées pendant la période commençant à la date d'embauche du participant et se terminant à la date de pleine et entière admissibilité aux prestations.

(h) Certificat de placement garanti visé par une affectation d'origine interne

Au cours de l'exercice, l'Office a approuvé l'acquisition d'un certificat de placement garanti équivalant à ses obligations au titre des rentes et des avantages sociaux futurs de ses employés.

3. DÉBITEURS

	2009	2008
Recouvrement de la taxe de vente harmonisée (à payer)	(40 622) $	(3 472) $
Subventions gouvernementales	-	791 875
Intérêts courus	117	4 432
Autre	248 480	217 376
	207 975 $	1 010 211 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES **31 MARS 2009**

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES – GÉNÉRAL

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Améliorations locatives	532 997 $	413 929 $	119 068 $	131 084 $
Mobilier et équipement	428 826	392 262	36 564	55 207
Matériel informatique	718 641	609 257	109 384	123 922
Logiciels	613 951	378 203	235 748	261 044
Équipement	168 035	113 759	54 276	77 880
	2 462 450	1 907 410	555 040	649 137
Immobilisations corporelles – CRG				
Améliorations locatives	671 782	235 747	436 035	555 007
Mobilier et équipement	50 228	29 066	21 162	33 719
Matériel informatique	971 464	791 196	180 268	500 137
Logiciels	202 791	101 395	101 396	188 992
Équipement	21 242	7 966	13 276	18 587
	1 917 507	1 165 370	752 137	1 276 442
	4 379 957 $	3 072 780 $	1 307 177 $	1 925 579 $

5. SOMMES À PAYER AU GOUVERNEMENT

	2009	2008
Gouvernement fédéral – Fonds de recouvrement des coûts	1 121 417 $	277 503 $
Gouvernement provincial – Fonds de recouvrement des coûts	1 121 417	277 503
	2 242 834 $	555 006 $

6. SUBVENTIONS REPORTÉES – CRG

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a prévu une subvention de 1 000 000 $ dans son budget de 2005-2006, et une autre de 221 400 $ en 2006-2007, pour financer les activités de l'Office visant l'amélioration de la gestion et de la diffusion des données géologiques. Dans cette optique, le gouvernement du Canada a également alloué une subvention de 850 000 $ en 2006-2007, et une autre de 371 400 $ en 2007-2008. Au 31 mars 2009, il restait sur ces subventions une somme de 102 556 $ à dépenser (contre 268 638 $ en 2008). Ces subventions ont été comptabilisées selon les explications de la note 2.

NOTES COMPLÉMENTAIRES **31 MARS 2009**

7. OBLIGATIONS AU TITRE DES RENTES CONSTITUÉES

(a) Régime complémentaire de retraite pour les employés

Le régime complémentaire de retraite pour les employés de l'Office extracôtiers prévoit des prestations complémentaires pour ses employés qui sont membres du Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP). Les employés peuvent adhérer à ce régime lorsque leurs gains ouvrant droit à pension ont atteint un niveau tel que le montant de leurs prestations en vertu du RPRFP est limité par la rente maximale établie par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'Office mesure ses obligations au titre des rentes constituées et la juste valeur des actifs des régimes aux fins de comptabilisation au 31 mars de chaque année. La dernière évaluation actuarielle pour la capitalisation du régime a eu lieu au 31 mars 2008. La prochaine évaluation actuarielle se fera à un intervalle de trois années au maximum.

L'Office a adopté les recommandations de l'article 3461 du Manuel de l'ICCA. Voici les renseignements nécessaires aux fins de divulgation :

	2009	2008
ÉLÉMENTS DU COÛT NET PÉRIODIQUE DES PENSIONS		
Coût des services rendus	25 363 $	15 505 $
Intérêts débiteurs	23 698	13 228
Amortissement de la perte actuarielle nette (gain)	318	(6 064)
Coût net périodique des pensions constaté	49 379 $	22 669 $
HYPOTHÈSES MOYENNES PONDÉRÉES POUR LES CHARGES		
Taux d'actualisation	6,00 %	5,25 %
Taux de croissance des indemnités	2,50 %	2,50 %
HYPOTHÈSES MOYENNES PONDÉRÉES POUR DIVULGATION		
Taux d'actualisation	8,50 %	6,00 %
Taux de croissance des indemnités	2,50 %	2,50 %
CHANGEMENT AUX OBLIGATIONS AU TITRE DES RENTES CONSTITUÉES		
Obligation au titre des rentes constituées à la fin de l'exercice précédent	369 848 $	236 452 $
Coût des services rendus	25 363	15 505
Intérêts débiteurs	23 698	13 228
Prestations versées	(1 967)	-
Perte actuarielle (gain)	(114 426)	104 663
Obligation au titre des rentes constituées à la fin de l'exercice	302 516 $	369 848 $
RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DE CAPITALISATION PAR RAPPORT AU PASSIF AU TITRE DES RENTES CONSTITUÉES		
Obligations au titre des rentes constituées à la fin de l'exercice	302 516 $	369 848 $
Gain actuariel net non amorti (perte)	76 169	(38 575)
Passif au titre des rentes constituées	378 685 $	331 273 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES **31 MARS 2009**

7. OBLIGATIONS AU TITRE DES RENTES CONSTITUÉES (suite)

(b) Régime de pension à prestations déterminées interentreprises

L'Office cotise à un régime de retraite en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* administrée par la province de la Nouvelle-Écosse. L'Office verse des cotisations égales à celles des employés, selon le calcul suivant : 7,4 % (2008 – 7,4 %) sur la partie du salaire égale à ou inférieure au « maximum des gains annuels ouvrant droit à pension » (MGAP) pour le Régime de pensions du Canada et 9,6 % (2008 – 9,6 %) sur la partie du salaire qui est supérieure au MGAP. L'Office a constaté des contributions s'élevant à sur la partie du salaire qui est supérieure au MGAP. L'Office a constaté des contributions s'élevant à 264 844 $ en 2009 (2008 – 219 619 $). Il n'y a plus aucune autre obligation en ce qui a trait aux services antérieurs au 31 mars 2009.

8. OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE FUTURES

L'Office fournit d'autres avantages sociaux à ses employés à la retraite en souscrivant au Programme d'assurance-maladie à la retraite de la Nouvelle-Écosse et en accordant des allocations aux employés qui prennent leur retraite de l'Office. L'allocation de retraite était une nouveauté de l'exercice financier 2008. Les deux types de prestations sont financés selon des primes échelonnées. L'Office finance ce programme au fur et à mesure de l'encaissement des cotisations.

Une évaluation actuarielle a été préparée pour la première fois pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 et mise à jour en 2008 pour les nouveaux avantages. L'évaluation était fondée sur un certain nombre d'hypothèses quant à des évènements futurs comme les taux d'inflation, les taux d'intérêt, les taux d'inflation médicaux, les taux d'augmentation des salaires et des rémunérations, le roulement des employés ainsi que leur taux de décès. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de l'Office.

	2009	2008
ÉLÉMENTS DU COÛT NET PÉRIODIQUE DES PENSIONS		
Coût des services rendus (partie de l'employeur)	69 447 $	68 378 $
Intérêts débiteurs	59 201	46 039
Amortissement du coût des services antérieurs	128	444 136
Coût net périodique des pensions constaté	128 776 $	558 553 $
HYPOTHÈSES MOYENNES PONDÉRÉES POUR DIVULGATION		
Taux d'actualisation	8,00 %	6,00 %
Taux tendanciel moyen pondéré initial pour les soins de santé	7,25 %	7,50 %
Taux tendanciel moyen pondéré final pour les soins de santé	4,50 %	4,50 %
Taux final pour l'exercice	2016	2015
CHANGEMENT AUX OBLIGATIONS AU TITRE DES RENTES CONSTITUÉES		
Obligation au titre des rentes constituées à la fin de l'exercice précédent	918 378 $	365 323 $
Coût des services rendus (partie de l'employeur)	69 447	68 378
Intérêts débiteurs	59 201	46 039
Modifications au régime	-	444 136
Prestations versées	(2 296)	(1 807)
Perte actuarielle (gain)	(191 850)	(3 691)
Obligation au titre des rentes constituées à la fin de l'exercice	852 880 $	918 378 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES **31 MARS 2009**

8. CHANGEMENT AUX OBLIGATIONS AU TITRE DES RENTES CONSTITUÉES (suite)	2009	2008
RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DE CAPITALISATION PAR RAPPORT AU PASSIF AU TITRE DES RENTES CONSTITUÉES		
Déficit à la fin de l'exercice	852 880 $	918 378 $
Gain actuariel net non amorti	166 655	(25 322)
Passif au titre des rentes constituées	1 019 535 $	893 056 $

9. VARIATION NETTE DES SOLDES DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	2009	2008
RENTRÉES (SORTIES) NETTES RÉSULTANT DE CHANGEMENTS DES :		
Débiteurs	802 236 $	32 104 $
Charges payées d'avance	(94 446)	(50 851)
Créditeurs et charges à payer	(115 815)	(1 007 058)
Sommes à payer au gouvernement	1 687 828	(547 078)
Produits comptabilisés d'avance	-	(334 519)
Subventions reportées	(166 082)	(914 464)
	2 113 721 $	(2 821 866) $

10. ENGAGEMENTS

L'Office loue divers locaux en vertu d'un bail. Le loyer annuel approximatif s'établit comme suit pour les cinq prochaines années :

2010	252 290 $
2011	254 241 $
2012	256 191 $
2013	258 142 $
2014	186 964 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES **31 MARS 2009**

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

(a) Juste valeur

Les instruments financiers de l'Office comprennent principalement l'argent comptant, les certificats de placement garanti, les créances, les dettes et le passif. La valeur comptable de ces instruments financiers et du passif financier correspond approximativement à leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments à court terme.

L'Office a classé ses instruments financiers comme suit :

Encaisse et certificats de placement garanti – titres de transaction, mesurés à leur juste valeur;

Débiteurs – prêts et débiteurs, mesurés au coût amorti;

Créditeurs et charges à payer – autres éléments de passif, mesurés au coût amorti.

(b) Gestion du risque de crédit

L'Office est exposé à un risque de crédit sur les créances de ses clients. Pour réduire son risque de crédit, l'Office a adopté des politiques de crédit comprenant l'analyse de la situation financière de ses clients et l'examen régulier de leur limite de crédit. Aucun des clients individuels de l'Office ne l'expose à un risque important.

Seismic Imaging of Carbonate Reservoirs and Systems
CARBONATE RESERVOIRS
CARBONATE
DEPOSITIONAL ENVIRONMENTS

8.0 Membres

L'Office est composé d'un maximum de cinq membres et deux substituts nommés pour un mandat de durée déterminée. Le président est nommé conjointement par le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Chaque gouvernement nomme deux membres, et peut également nommer un membre substitut. En décembre 2008, Mme Sara Jane Snook, une représentante du gouvernement fédéral, a présenté sa démission afin d'accepter un poste à l'Office national de l'énergie. Par ailleurs, les nominations de M. Brian Giroux, un représentant du gouvernement fédéral, et de M. William Hogg, un représentant du gouvernement provincial, ont pris fin en juillet 2008 et en mars 2009 respectivement. L'Office espère que les deux gouvernements nommeront bientôt de nouveaux représentants.

De gauche à droite, rangée avant : William D. Hogg, Diana Dalton et Keith Evans. Rangée arrière : Brian Giroux, Tim Brownlow, Sara Jane Snook et Douglas Gregory.

Debbie Mountenay, directrice, Administration et retombées économiques.

DIANA LEE DALTON

Présidente
du Conseil

Originaire de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, Diana Dalton est une avocate de formation qui possède une vaste expérience des questions juridiques et réglementaires internationales. Elle a travaillé pour l'Organisation des Nations Unies (ONU), la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Agence américaine pour le développement international (USAID) dans le cadre de divers projets, et ce, dans plus de trente pays. Gestionnaire chevronnée en matière de réglementation, Mme Dalton a rédigé des lois, des règlements et des procédures administratives destinés aux secteurs minier, pétrolier et énergétique de pays comme l'Inde, la Chine, le Vietnam, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Éthiopie. De 1991 à 1995, elle a été conseillère interrégionale en matière de ressources naturelles au service des Finances et du développement social des Nations Unies, au siège de l'ONU à New York. Mme Dalton a également fait partie de

l'équipe de négociation de la Nouvelle-Écosse qui a conclu, en 1983-1984, l'Accord entre le Canada et la Nouvelle-Écosse sur les ressources pétrolières et gazières extracôtières. Elle est actuellement présidente du Conseil de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers et travaille comme consultante indépendante, chez elle, à Halifax.

KEITH R. EVANS, Q.C.

Membre
(provincial)

Keith Evans est membre de la Nova Scotia Barristers' Society et de la Law Society of Alberta. Il vit à Edmonton, en Alberta, où il est vice-président, Affaires juridiques et secrétaire général de Lilydale Inc., l'une des principales entreprises de traitement de la volaille au Canada. Jusqu'à la fin de 2006, il a été avocat général chez Scomi Group Berhad, une société ouverte malaise, ainsi qu'au groupe de sociétés KMC Oiltools Bermuda Limited, détenu par Scomi. Ce groupe réalise des activités de forage de fluides et de gestion des déchets dans le secteur pétrolier et gazier du monde entier. Grâce à cette expérience, M. Evans est actif dans de nombreux dossiers liés à l'industrie pétrolière et gazière depuis plus de 15 ans. Il est titulaire d'un LL.B. de l'Université Dalhousie et d'un LL.M de l'Université de Sydney, en Australie. Il a commencé à pratiquer le droit à Halifax, au sein d'un cabinet qui s'appelait à l'époque Cox, Downie, Nunn & Goodfellow, et a également travaillé chez Baker & McKenzie, le plus important cabinet juridique international au monde, à ses bureaux de Singapour. Il a enseigné à la faculté des écoles de droit de l'Université nationale de Singapour et de l'Université Dalhousie. Entre 2002 et 2006, il a été président de la Law Reform Commission of Nova Scotia.

TIM BROWNLOW

Membre substitut (provincial)

Tim Brownlow est un cadre en relations gouvernementales et en développement d'entreprise possédant plus de 30 années d'expérience dans le secteur pétrolier et gazier extracôtier. M. Brownlow occupe actuellement le poste de directeur, Affaires gouvernementales et expansion de l'entreprise chez Irving Shipbuilding Inc., et il a récemment travaillé comme directeur, Expansion de l'entreprise à la Kiewit Energy Canada Corporation de Calgary, en Alberta.

Il a été directeur des Services extracôtiers de la JD Irving Limited, poste qu'il occupe depuis 1998. Il a entrepris sa carrière extracôtière dans l'industrie des hydrocarbures et du gaz naturel en 1978 au sein des sociétés ODECO Drilling, Magcobar, et Rowan Companies Inc., tant au pays qu'à l'étranger. En 1990, il a rejoint les rangs du gouvernement de la Nouvelle-Écosse à titre d'agent des activités pétrolières, directeur des prestations et de la formation et conseiller principal au ministère des Ressources naturelles et de l'Office de l'énergie extracôtière. Au cours de son passage aux activités extracôtières et gouvernementales, M. Brownlow a participé directement, de la phase de la découverte jusqu'à celle de la production, au Projet d'exploitation des ressources énergétiques au large de l'île de Sable et au Projet Cohasset-Panuke. Il a siégé à de nombreux conseils d'administration et comités, notamment le Premier's Energy Advisory Council, le conseil d'administration de la Offshore/Onshore Technologies Association of Nova Scotia, dont il a été président, l'Atlantic Energy Roundtable, détaché auprès du Grampian Regional Council, à Aberdeen, en Écosse, le World Energy Cities Council, dont il a été membre associé, ainsi que le Comité fédéral/provincial d'examen des projets de réglementation, dont il a été coprésident du Conseil. M. Brownlow habite Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, avec son épouse et ses deux filles.

DOUGLAS (DOUG) GREGORY

Membre substitut (fédéral)

La carrière de Douglas Gregory chez Shell Canada et la Royal Dutch Shell couvre plus de trois décennies. Il a amorcé sa carrière au Canada à titre de géophysicien en exploration, puis a travaillé pour la coentreprise Petroleum Development Oman une établie à Muscat, dans le Sultanat d'Oman. Après son retour à Calgary, où il s'est concentré sur l'exploration dans l'Ouest canadien, il a détenu de nombreux postes de gestion, notamment ceux de chef des recherches d'exploration au Centre de recherches de Shell Canada à Calgary, chef des activités géophysiques, et directeur, Sécurité et environnement, qui lui ont permis d'apporter son appui technique aux activités en amont chez Shell Canada. En 1999, M. Gregory déménage à Halifax pour y ouvrir le bureau d'exploration de Shell Canada, avec mission de se concentrer sur l'exploration sismique en eau profonde sur la surface en pente néo-écossaise. Il a pris sa retraite de son poste de responsable de la Côte est en 2003. Il a participé aux activités de nombreuses organisations, notamment à titre de coprésident du Petroleum Fisheries Liaison Group de l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) de 2001 à 2003, de président du comité du Canada atlantique de l'ACPP de 2001 à 2003, de directeur du Greater Halifax Partnership, représentant le secteur de l'énergie de 2002-2004, et président du Rotary Club of Halifax Northwest de 2007-2008. Il est titulaire d'une maîtrise en physique des micro-ondes (1970) de l'Université de Waterloo, en Ontario, et un baccalauréat en mathématiques et physique (1969) de l'Université Sir George-Williams, de Montréal. M. Gregory habite Halifax.

WILLIAM D. HOGG

Membre du Conseil (provincial)

William Hogg a pris sa retraite après avoir travaillé 25 ans dans la fonction publique de la Nouvelle-Écosse. M. Hogg a travaillé au ministère de la Santé, a été directeur des vérifications au bureau du vérificateur général et directeur administratif des finances et de l'administration au ministère des Services gouvernementaux. Il a été nommé sous-ministre aux Services gouvernementaux en avril 1993, et pendant une période de 10 ans, a successivement assumé les fonctions de sous-ministre aux ministères des Ressources naturelles, des Transports et des Travaux publics et, plus récemment, des Finances. Il est comptable agréé de formation et a travaillé au Nouveau-Brunswick pour un cabinet comptable d'envergure nationale avant d'intégrer la fonction publique de la Nouvelle-Écosse. En plus de ses fonctions de sous-ministre, M. Hogg a siégé au conseil d'administration de diverses sociétés d'État, effectué un mandat de trois ans au Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et reçu, en 2003, le prix d'excellence en administration publique du lieutenant-gouverneur de l'Institute of Public Administration. M. Hogg a présidé le groupe d'étude du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), Comptabilité de budgétisation au gouvernement, et offre actuellement ses services-conseils en gestion. La nomination de M. Hogg à l'OCNEHE a pris fin en mars 2009.

SARA JANE SNOOK

Membre du Conseil (fédéral)

Madame Sara Jane Snook est ingénieure et possède plus de vingt ans d'expérience en financement des sociétés et en développement pétrolier et gazier. Elle est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en ingénierie de la Technical University of Nova Scotia (aujourd'hui associée à l'Université Dalhousie). Mme Snook a entrepris sa carrière à Calgary, en Alberta, où elle a travaillé au sein d'une importante multinationale pétrolière. Elle est retournée au Canada atlantique afin de rejoindre les rangs du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Après une décennie au cours de laquelle le premier projet de production pétrolière et le premier projet gazier dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse ont été réalisés, elle est retournée dans le secteur privé où elle a travaillé pendant cinq ans pour les services bancaires aux entreprises d'une importante banque canadienne, et pendant trois ans à titre de directrice administrative de Springboard, un organisme chargé de promouvoir le transfert

technologique dans les universités des provinces de l'Atlantique. Elle est actuellement partenaire de SJD Management Ltd et offre ses services-conseils en matière d'innovation et de commercialisation scientifique et technologique. En décembre 2008, Mme Snook a présenté sa démission à l'OCNEHE afin d'accepter un poste de membre temporaire à l'Office national de l'énergie.

BRIAN GIROUX

Membre du Conseil
(fédéral)

Brian Giroux est directeur administratif de la Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association, poste qu'il occupe depuis 1989. M. Giroux possède une vaste expérience à titre de conseiller gouvernemental en évaluation des ressources et des projets d'aquaculture, et d'observateur des pêches internationales pour le ministère Pêches et Océans Canada. Il est propriétaire et exploitant d'une installation d'élevage de mollusques et de crustacés et possède divers permis de pêche. Il a également travaillé à bord de plusieurs types de bâtiments, pêchant différentes espèces. Au cours de sa carrière, M. Giroux s'est impliqué auprès de divers comités et programmes. Il a été membre du Conseil d'experts en sciences et en technologie, président du Conseil consultatif scientifique du ministère des Pêches et des Océans du Canada et président du Comité de la Scotia Fundy IQ (quota individuel). La nomination de M. Giroux au Conseil de l'OCNEHE a pris fin en juillet 2008.

FIGURE 7
Organigramme de l'OCNEHE en date du 31 mars 2009.

(De gauche à droite) Mark Deptuck et Brenton Smith sont des membres du personnel du groupe Ressources et droits de l'Office.

Réalisations des employés et événements marquants

M. STUART PINKS, ing.
Chef de la direction

L'Office a nommé M. Stuart Pinks, ingénieur, au poste de chef de la direction en 2008-2009. M. Pinks est un cadre supérieur dans les domaines de la réglementation et de l'exploitation possédant une vaste expérience du secteur pétrolier au Canada, au Venezuela, en Malaisie et en Thaïlande. Il a rempli les fonctions de directeur, Santé, sécurité et environnement et de chef de la sécurité auprès de l'OCNEHE dès qu'il a rejoint l'organisation en 2002. Dans le cadre de son travail au sein de l'OCNEHE, M. Pinks a encouragé l'amélioration continue de la performance en matière de santé, de sécurité et d'environnement des activités pétrolières et gazières au large de la Nouvelle-Écosse, et fourni des conseils opérationnels et stratégiques de nature réglementaire aux membres de l'Office et aux gouvernements. M. Pinks est diplômé de l'Université de Toronto et détient le titre d'ingénieur.

MME ELIZABETH MACDONALD
Agente de conservation

M. GERALD SHEEHAN, ing.
Agent de sécurité

En vertu des lois de mise en œuvre de l'Accord, l'Office a désigné un nouvel agent de conservation et un nouvel agent de sécurité en 2008-2009. Ces deux personnes sont membres du groupe Santé, sécurité et environnement de l'OCNEHE.

- Mme Elizabeth MacDonald, analyste en environnement, a été nommée agente de conservation.
- M. Gerald Sheehan, ing., conseiller, Installations et activités de production, a été nommé agent de sécurité.

Les agents de sécurité et de conservation ont certains droits législatifs en ce qui a trait à l'administration et à l'application des lois de mise en œuvre de l'Accord et des règlements afférents.

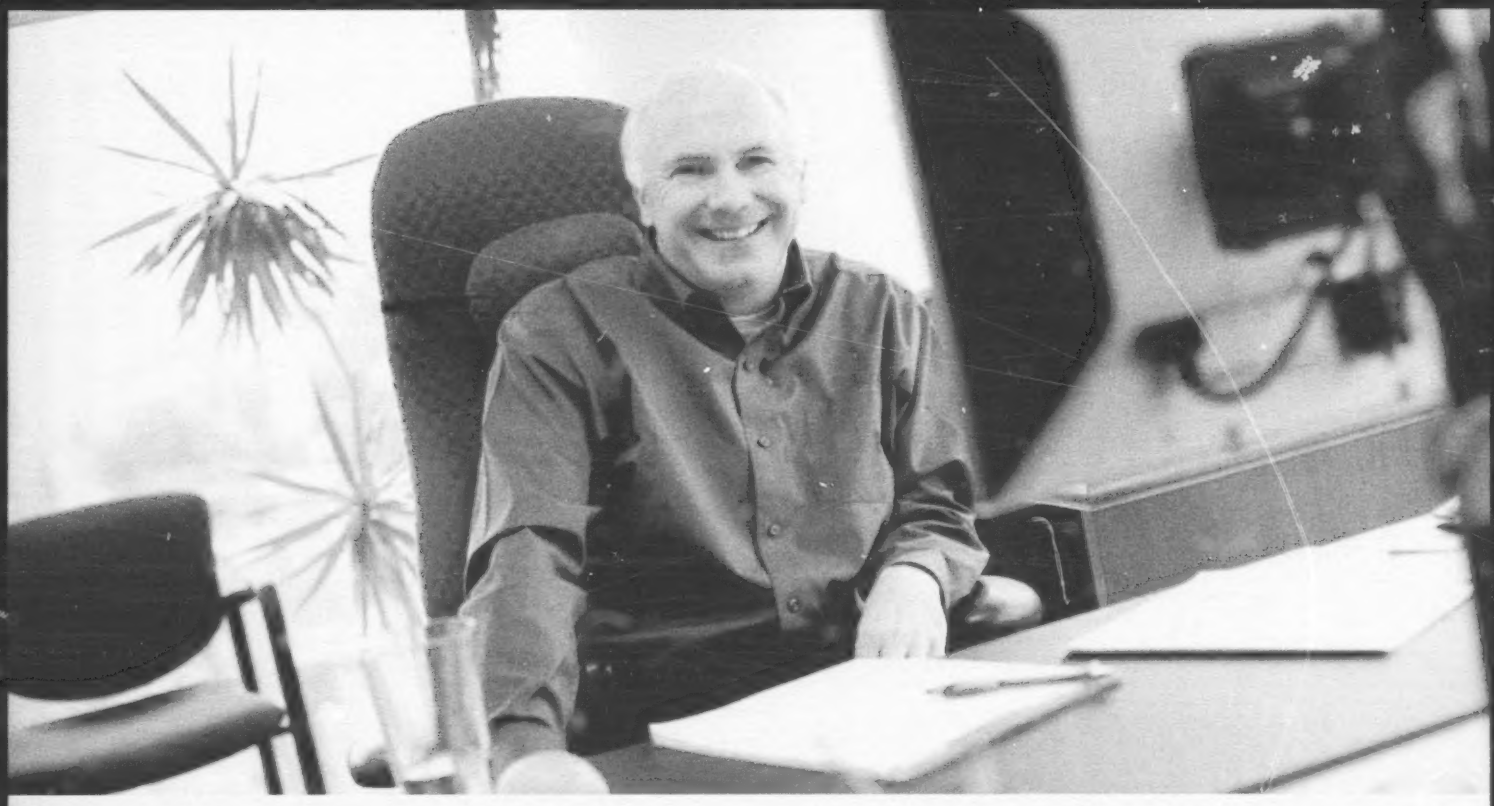

Michael S. McPhee, avocat général, secrétaire du Conseil et directeur, Politique de réglementation.

M. DAVID E. BROWN
Géologue principal

L'Office souhaite féliciter David E. Brown, géologue principal, pour l'organisation et la présentation, à Halifax, de la conférence inaugurale Central Atlantic Conjugate Margins Conference. M. Brown a présidé la conférence – dont l'organisation aura nécessité plus de deux ans – qui était axée sur la compréhension de l'évolution des rives, des systèmes pétroliers et des possibilités d'exploitation de la région centrale de l'Atlantique. Réussir à attirer 225 géoscientifiques de 20 pays différents est un exploit remarquable. Cette conférence pave la voie à d'autres événements sur le sujet, dont la prochaine conférence qui sera présentée à Lisbonne, au Portugal, vers la fin de 2010.

DR MARK DEPTUCK
Géologue

L'Office félicite le Dr Mark Deptuck pour son élection à titre de vice-président de la Atlantic Geoscience Society (AGS). Mark est un géologue pétrolier qui a rejoint l'Office en 2007. L'AGS est la première société géoscientifique en importance de la région. Elle est réputée pour mettre en évidence les recherches des géologues et des étudiants du Canada atlantique, de même que pour ses programmes primés de sensibilisation et d'éducation du public sur les sciences de la Terre.

Visitez le site Web de l'Office au

www.cnsopb.ns.ca pour les plus récents comptes rendus et renseignements sur différents sujets, notamment :

- Cadre réglementaire : lois, règlements, lignes directrices et autres documents réglementaires;
- Données sur la production pétrolière et gazière en zone extracôtière;
- Information du registre des permis, notamment les nouveaux permis d'exploration, permis de découverte importante, permis de production et transferts de propriété;
- Renseignements sur les appels d'offres;
- Registre d'évaluation environnementale, notamment l'information la plus récente sur les évaluations environnementales en cours;
- Rapports d'activité hebdomadaires présentant les détails des activités extracôtière actuelles;
- Rapports annuels et semestriels sur les retombées liées au Projet d'exploitation des ressources énergétiques au large de l'île de Sable et le Projet de mise en valeur du gisement de gaz extracôtier Deep Panuke;
- Statistiques sur les déversements en mer;
- Statistiques sur les blessures;
- Information géologique et géophysique;
- Centre de gestion des données – accès à des données géoscientifiques numériques : www.cnsopbdmc.ca

Jane (JD) Roche, archiviste.

OCNEHE

OFFICE CANADA-NOUVELLE-ÉCOSSE DES
HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS (OCNEHE)

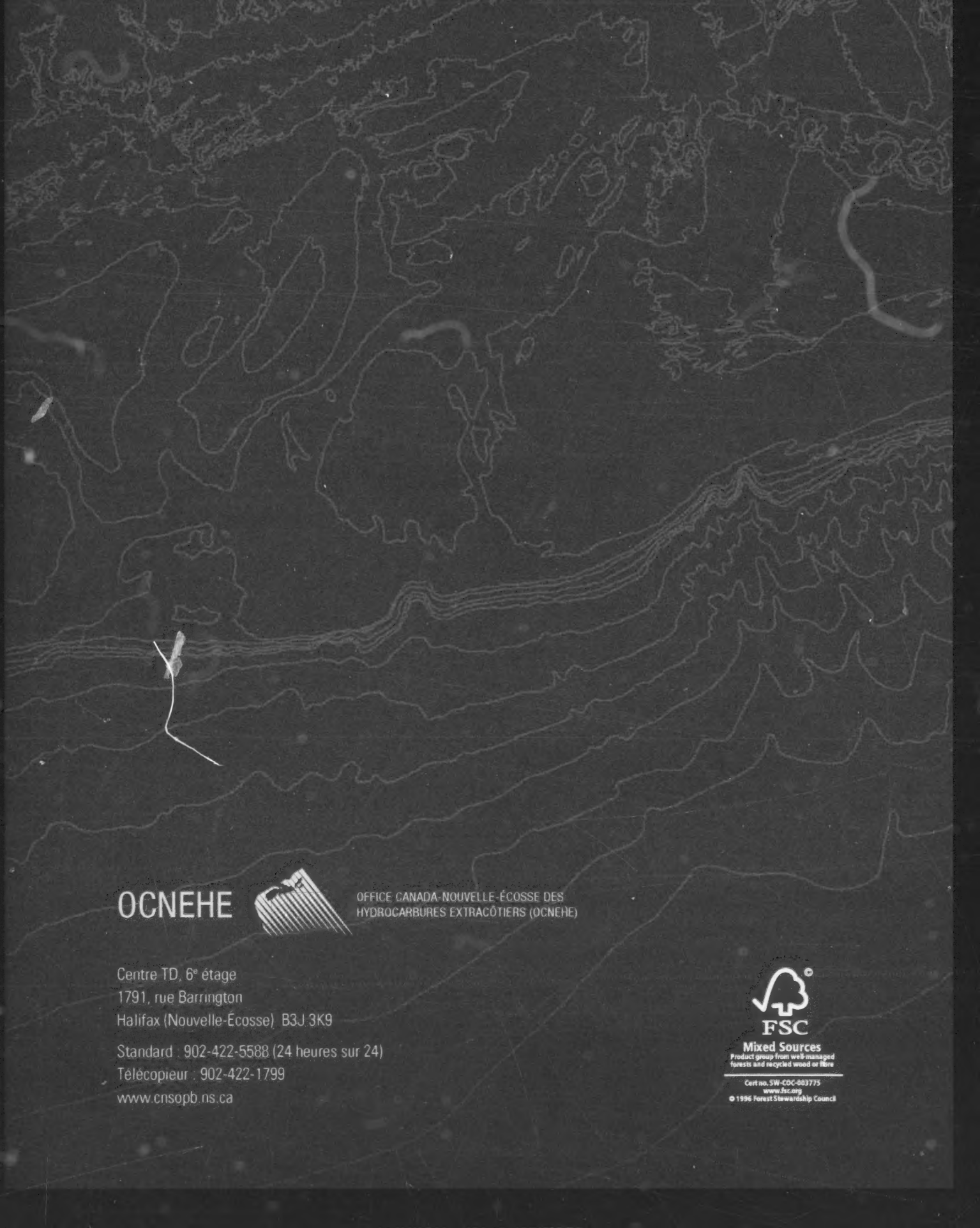

OCNEHE

OFFICE CANADA-NOUVELLE-ÉCOSSE DES
HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS (OCNEHE)

Centre TD, 6e étage
1791, rue Barrington
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3K9

Standard : 902-422-5588 (24 heures sur 24)
Télécopieur : 902-422-1799
www.cnsopb.ns.ca

FSC
Mixed Sources
Product group from well-managed forests and recycled wood or fibre

Cert no. SW-COC-003775
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council